

Ville de Lyon
Mairie du 7^{ème} arrondissement

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2021**

Date : Mardi 11 mai.

Horaire : 18h30.

Lieu : Séance organisée en visioconférence.

Mme LA MAIRE : Bien, bonsoir à toutes et à tous, et bienvenue à ce nouveau conseil du 7^e arrondissement. Donc, encore une fois, on se retrouve en visioconférence, on commence à avoir l'habitude. Et puis, évidemment, le conseil d'arrondissement est retransmis sur YouTube, donc bonjour à toutes et tous, ceux qui nous regardent à distance. Je vais vous rappeler les quelques petites consignes habituelles : quand vous souhaitez parler, je vous donne la parole, vous ouvrez votre micro, vous pouvez attendre 2 ou 3 secondes pour prendre la parole. Je vous invite toutes et tous à des prises de parole claires et synthétiques afin de favoriser la compréhension, et puis ensuite, vous pourrez fermer votre micro. Pour demander la parole, il suffit de lever la main, les votes se font également à main levée. J'appellerai les « contre », les « abstentions » et enfin les « pour », le cas échéant. Voilà globalement pour les petites informations et consignes concernant la visioconférence, mais je crois que l'on commence à être toutes et tous habitués.

Avant de commencer le conseil d'arrondissement, je voulais donner quelques informations, mais je serai brève puisque nous avons un ordre du jour assez chargé. Des informations concernant le déconfinement qui va donc commencer sous peu qui sera accompagné par la Ville de Lyon par un dispositif et une myriade d'événements. C'est ce qu'a annoncé le maire de Lyon la semaine dernière, à commencer par la distribution de graines de fleurs sauvages pour aider les Lyonnaises et les Lyonnais à embellir la ville, mais aussi un certain nombre d'interventions artistiques dans l'espace public, qui par le biais des acteurs culturels locaux, ce qui nous permettra à la fois de soutenir les acteurs culturels qui en ont bien besoin dans cette période. Et puis aussi de ramener un petit peu de convivialité et de festif dans la ville et dans l'arrondissement. Évidemment, en parallèle de ce déconfinement, les gestes de précaution sanitaire sont toujours de mise et l'on fera respecter les protocoles qui vont nous être transmis par la préfecture. On les attend et on les fera respecter dans l'arrondissement, et puis souligner aussi, évidemment, le travail des équipes au centre de vaccination du Palais des Sports de Gerland qui ne chôment pas et qui accueillent - je crois qu'un certain nombre d'entre vous y sont déjà passés - qui accueillent le public et je crois d'ailleurs qu'ils font une nocturne ce soir. Donc voilà, bravo aux équipes du Palais des Sports de Gerland et notamment des équipes des HCL.

Ensuite, pour se projeter un petit peu avec ce retour des beaux jours, il y a aussi le retour de la concertation, je vais citer quelques projets. Il y a les projets d'aménagement aux abords des écoles où des concertations sont déjà en cours avec les acteurs, autour de l'école Gilbert Dru et de l'école Marc Bloch. Et puis, à venir, une concertation publique autour des espaces publics de la ZAC des Girondins qui va être lancée très bientôt. Et également, dans le courant de l'été,

et aussi début septembre, la concertation qui va être lancée sur le tracé du tramway T10 dans le sud de l'arrondissement.

Et enfin, point d'actualité, toujours, le travail se poursuit autour de la Place Gabriel Péri où on a atteint la fin du cycle des neuf ateliers sur la place. Il y a des dizaines et des dizaines de propositions qui ont été faites dans ces ateliers thématiques. Et donc, tout cela sera traité lors d'une réunion publique de restitution le 30 juin, et vous êtes toutes et tous cordialement invités à cette réunion publique. On vous communiquera les modalités pratiques un peu plus tard, on ne sait pas encore si l'on va pouvoir la tenir en présentiel ou si ça sera en distanciel. Voilà, et puis toujours concernant Gabriel Péri, il y a eu des événements violents ce week-end, notamment une rixe, et je voulais saluer le travail des forces de l'ordre dans ce contexte pas évident de la place. Ils ont pu mener trois interpellations suite à une rixe violente aux abords de la Place Gabriel Péri, donc je voulais saluer leur action, leur réaction.

Voilà les quelques mots d'introduction que je voulais vous dire, on aura l'occasion, évidemment, de revenir sur des sujets, si vous le souhaitez, durant ce conseil d'arrondissement.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de désigner Monsieur VOITURIER comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Monsieur VOITURIER soit secrétaire de séance ? Non, je ne crois pas donc je vous cède la parole, Monsieur VOITURIER pour procéder à l'appel nominal.

- **Appel nominal**

Luc VOITURIER procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, M. MIACHON DEBARD, Mme RAMIREZ, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIHI, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD, M. MONOT, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme WIBER, M. GEOURJON, Mme DESRIEUX- M. GRABER

EXCUSÉS :

Mme PASIECZNIK
M. SÉCHERESSE
Mme PECOURT
M. DOSSUS

POUVOIRS À :

M. CHIHI
M. VOITURIER
M. MONOT

M. DOSSUS arrive à 19H38 pour le vote du projet de délibération n°2335

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER.

- **Approbation du PV de la séance du 9 mars**

Mme LA MAIRE : Je vous propose d'adopter le compte-rendu du précédent conseil d'arrondissement du 09 mars 2021. Est-ce qu'il appelle des remarques ou des observations ? Non, je soumetts donc à vos voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Il est adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Comme à notre habitude, enfin, c'est la deuxième fois, mais ça va devenir une habitude, le conseil d'arrondissement s'ouvre par des saisines du CVAL, le Conseil de la vie associative et locale. Deux saisines par conseil d'arrondissement, et donc, je vous propose que nous passions à cette première partie. Je crois que Monsieur BOSETTI voulait peut-être dire quelques mots en introduction et puis ensuite, on cédera la parole à Madame LE BIHAN que l'on remercie pour sa présence et qui est donc la rapporteure des deux questions de la séance. Monsieur BOSETTI, vous vouliez dire quelques mots d'introduction ?

M. BOSETTI : Pas énormément de mots d'introduction, Madame la Maire, simplement rappeler pour ceux qui ne connaissent pas le Conseil de la vie associative et locale que les acteurs locaux se réunissent régulièrement entre eux pour décider de saisines, saisir les élus du conseil d'arrondissement comme c'est le cas ce soir, à raison de deux saisines par séance. Donc, nous allons du coup écouter Madame LE BIHAN qui intervient au nom du Conseil de la vie associative sur deux thématiques.

Mme LE BIHAN : Bonsoir.

Mme LA MAIRE : Madame LE BIHAN, vous avez la parole pour votre première question, je vous en prie.

- **Saisine du CVAL - question relative aux moyens d'associer davantage les habitants et les acteurs associatifs aux projets d'aménagement de l'arrondissement**

Rapporteure : Madame Laure Le Bihan, membre de l'association Septimousses

Mme LE BIHAN : Merci. Merci à vous. Bonsoir, Madame la Maire, et bonsoir à tous. Donc, la première saisine, il s'agit d'une thématique sur, voilà, associer les habitants, les acteurs associatifs, donc la question est la suivante : les habitants du 7e arrondissement connaissent bien leur quartier, en tant qu'utilisateurs quotidiens des espaces publics, ils ont une expertise d'usage qui est intéressante à prendre en compte dans l'élaboration d'aménagements urbains pour une ville apaisée. Comment la mairie du 7e arrondissement peut-elle faire pour associer les habitants et les acteurs associatifs, et coconstruire avec eux les projets d'aménagement de l'arrondissement ? Pourrait-elle, par exemple, mettre en place des diagnostics en marchant ou des marches exploratoires ? Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame LE BIHAN, pour cette question. Je propose à Monsieur BOSETTI en tant que conseiller délégué à la démocratie locale de répondre à cette première question en tant que conseiller délégué à la démocratie locale, je vous en prie.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. Mesdames, messieurs les élus, chers collègues, et mesdames, messieurs les représentants du Conseil de la vie associative, Madame LE BIHAN, notre nouvelle majorité à l'échelle de la métropole, de la ville ou de l'arrondissement a fait de la démocratie locale un axe fort de notre plan de mandat. Aussi, la saisine du Conseil de la vie associative et locale ce soir fait très largement écho à nos préoccupations. Au titre de ma

délégation à la démocratie locale, il m'appartient de préciser comment nous envisageons d'associer les habitants à nos projets d'aménagement sur ce mandat. Je serai peut-être un peu long, mais le défi est immense et la démocratie mérite sans doute ce petit détour.

Premier point sur lequel je voulais revenir, ce sont les conseils de quartier. Nous pensons tout d'abord qu'il faut redonner aux conseils de quartier la place qu'ils ont aujourd'hui perdue dans les processus de concertation. Dans l'esprit de la loi de 2002, sur la démocratie de proximité, c'est ici, au sein même des conseils de quartier que devait se jouer l'élaboration partagée des aménagements urbains à partir de l'expertise d'usage des riverains. Et malheureusement, à Lyon, comme ailleurs, les conseils de quartier ont eu du mal à s'ouvrir au plus grand nombre, si bien qu'aujourd'hui, le conseil de quartier n'est plus le lieu de la concertation, c'est-à-dire l'espace central qui agrégerait tout le monde, mais un acteur local comme un autre, un invité parmi d'autres, regroupant souvent une quinzaine, une vingtaine d'habitants courageux et investis, mais pas nécessairement les 50, 100, 150 habitants qui légitimeraient sa prise de parole sur les aménagements locaux. Je commence par là mon intervention, car nous travaillons actuellement avec les bureaux des trois conseils de quartier du 7^e arrondissement à une formule renouvelée qui devrait se traduire à l'été prochain par une nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier. Nous ouvrirons ce chantier, cette charte, sans fanfare, avec modestie et beaucoup d'humilité, car aucune collectivité n'a trouvé de recette miracle en la matière. Mais cette nouvelle charte devrait permettre aux habitants de réinvestir ces instances et par là même de favoriser l'espace nécessaire aux concertations, aux diagnostics en marchant, aux marches exploratoires que vous appelez de vos vœux dans votre interpellation. Je précise aussi au passage dans notre optique, le conseil de quartier est un espace qui est ouvert à tous, c'est-à-dire aux habitants, mais aussi aux associations, aux collectifs, aux commerçants, aux institutions locales, tout le monde doit y trouver sa place. Pour nous, c'est un lieu carrefour.

J'en viens à mon second point qui est la cartographie des concertations. Car, insuffler une nouvelle dynamique à nos conseils de quartier ne suffira pas si la mairie du 7^e, et plus généralement, la Ville de Lyon et la métropole ne partagent pas correctement avec les habitants l'élaboration des aménagements à venir sous le mandat. Il faut une volonté politique, et l'intention est bien là politiquement. Reste cependant à asseoir une méthode, l'anticipation et la coordination de ces concertations. Pour pouvoir concerter, il faut planifier longtemps à l'avance les étapes de chaque projet. Du programme initial jusqu'à l'avant-projet. Du projet définitif jusqu'au chantier lui-même où à chaque étape le citoyen peut être informé, consulté, concerté, selon l'ambition politique voulue. Ce travail de fourmis, de planification pluriannuelle reste encore à faire avec l'administration et les élus concernés suite à l'adoption toute récente de notre plan de mandat il y a 2 mois en conseil municipal. Ce sera là notre second défi, aboutir prochainement cette cartographie des concertations. En somme : identifier chaque projet urbain à venir sur le 7^e arrondissement, préciser son calendrier, ses étapes, avoir le niveau d'engagement attendu dans notre consultation des citoyens, et faire enfin atterrir les discussions au sein d'un conseil de quartier ouvert à toutes et tous. Si nous réussissons ce double objectif, d'une part de redynamiser les conseils de quartier, d'autre part d'obliger les collectivités, à planifier et structurer une cartographie des concertations, je pense que nous aurons fait un grand pas dans la réussite du processus participatif. Mais nous voulons aller encore un peu plus loin sous ce mandat en faisant en sorte que les projets urbains ne soient pas seulement soumis à l'avis des citoyens, mais qu'ils puissent aussi émaner d'eux. En somme, ne pas être uniquement dans une concertation qui serait descendante, mais être capable d'aller sur des propositions citoyennes ascendantes. Et c'est pour cela que nous allons expérimenter un budget participatif. Ce sera le dernier point de mon intervention.

À l'échelle des neuf arrondissements, notre exécutif s'engage sur un budget participatif ambitieux à la hauteur de 5 % des investissements du budget municipal, ce qui représente environ 50 millions d'euros à discrétion des Lyonnaises et des Lyonnais. Ces 50 millions

d'euros seront répartis en deux enveloppes distinctes : 25 millions d'euros seront alloués à une page blanche. Ça sera aux habitants de dessiner leur quartier en termes d'aménagement, de nous faire part de leurs besoins, de leurs souhaits, avec bien sûr l'appui des directions techniques pour concrétiser leurs idées. Et d'autre part, 25 millions d'euros seront alloués à des lieux à réinventer à partir d'espaces ou de bâtiments qui doivent être à reconquérir, fléchés par la mairie d'arrondissement, parce qu'en friches, vacants ou à requalifier. Une concertation poussée sera engagée auprès des citoyens pour leur donner une nouvelle vocation, une nouvelle vie. Ce budget participatif global de 50 millions d'euros à l'échelle des neuf arrondissements devrait prendre forme à compter de 2022 selon des modalités qu'il nous reste encore à préciser dans les prochains mois. Le processus bouleversera, en effet, les fonctionnements internes à la collectivité, et nous aurons sans doute à apprendre en marchant. Voilà, en résumé, nos principales orientations stratégiques pour mieux associer les habitants aux aménagements urbains. Sachez par ailleurs qu'au-delà de ces grandes intentions de méthodes, des collègues élus comme Monsieur Boris MIACHON DEBARD sur l'urbanisme et l'habitat, Monsieur Vincent MONOT sur la voirie, Monsieur Luc VOITURIER sur la politique de la ville, pour ne citer qu'eux, se sont saisi dès leur prise de fonction de chantiers urbains d'actualité. De Gabriel Péri à Mazargan, de Duvivier aux Girondins, de la Place des Pavillons aux Cités Jardins pour faire vivre les débats avec nos concitoyens. Et nous aurons à cœur de poursuivre nos actions dans cet état d'esprit. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BOSETTI. Est-ce que sur cette question de Madame LE BIHAN, du CVAL de manière globale, il y a d'autres interventions d'élus ? Je n'en vois pas. Madame LE BIHAN, est-ce que vous souhaitez réagir à cette réponse ?

Mme LE BIHAN : Je remercie Monsieur BOSETTI de cette explication qui est vraiment en détail et qui a priori, effectivement, correspond à la volonté qui est dite à chaque réunion du CVAL et qui a correspondu à cette saisine. Où vraiment, l'implication est motivée et l'on sent effectivement que l'on est aussi entouré d'une volonté politique pour qu'on travaille main dans la main. Moi, je représente une association, mais aussi, il y a des habitants parmi le CVAL qui sont aussi dans le milieu associatif, et voilà, notre volonté est vraiment d'améliorer la qualité de vie de tous, que ça soit au travail et aux habitants. Et en tout cas, la réponse de Monsieur BOSETTI correspond à la volonté... voilà. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous en tout cas pour votre intérêt et puis l'implication que vous pourriez avoir à nos côtés dans ces futures concertations. Je vous propose, aux élus, d'acter la réponse qui a été donnée par Monsieur BOSETTI au CVAL. Il ne s'agit pas là de transmettre au maire de Lyon comme ça avait pu être le cas pour les autres questions, mais bien d'acter la réponse qui a été donnée en séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame DESRIEUX, c'est noté. Je vous remercie.
Et puis on va passer à la deuxième saisine du jour.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTION : Mme DESRIEUX

- **Saisine du CVAL - question relative aux moyens de communication pour mieux faire connaître les associations de quartier**

Rapporteuse : Madame Laure Le Bihan, membre de l'association Septimousses.

Mme LA MAIRE : Toujours par Madame LE BIHAN sur les moyens de communication, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme LE BIHAN : Merci, Madame la Maire. Donc, la deuxième saisine : certaines associations du 7^e arrondissement existent depuis plusieurs dizaines d'années, mais restent encore méconnues des habitants. Par ailleurs, la communication numérique n'est pas adaptée à tous les publics. Comment la mairie peut-elle utiliser ces outils de communication et en créer de nouveaux pour mieux faire connaître l'offre associative du 7^e arrondissement aux habitants de toutes générations ? Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LE BIHAN. Pour vous répondre, je vais céder la parole à Maxence GALLICE qui est notamment adjointe à la communication. Vous avez la parole, Madame GALLICE.

Mme GALLICE : Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous, et merci pour cette question. En tant qu'élue en charge du numérique et de la communication, et dans un souci également d'accès à l'information, je souhaitais dire ce soir que je souhaite développer au cours de ce mandat avec l'ensemble de la majorité une communication plus large et plus importante auprès des habitants et des habitantes de l'arrondissement. Et l'on reconnaît, bien entendu, l'importance de l'accès à cette vie associative pour les citoyens et les citoyennes, d'autant plus dans ce contexte sanitaire très particulier.

Je vais rappeler le contexte dans lequel se place notre mairie d'arrondissement : nous n'accueillons pas de service de communication dans notre mairie et nous n'avons pas d'agent ou d'agente dédiée à cette tâche. Le travail de communication est entièrement réalisé au sein du cabinet de la maire et il n'y a pas de poste, malheureusement, dédié à plein temps sur cette mission.

Au niveau de nos différents canaux, bien sûr à la fois numériques : un site internet, des réseaux sociaux, nous avons également une newsletter bimensuelle et une liste de diffusion aux adhérents et adhérentes de la carte senior. C'est des outils de communication que nous animons et tenons à jour régulièrement pour informer au sein de l'arrondissement, mais nous en avons également qui sont non numériques, comme la mise en place de panneaux d'information devant l'entrée de la mairie, des espaces d'affichage dans le hall d'accueil de la mairie et de tous nos équipements de proximité. Nous réalisons de nombreuses distributions en boîte aux lettres auprès des riverains et riveraines qui sont impactés par des projets très localisés. Et enfin, nous essayons d'être présents, les élus, sur les marchés, pour informer également des sujets d'actualité.

Je vais commencer par répondre sur un aspect un peu plus numérique, parce que nous souhaitons, sur le long terme, pouvoir réduire la fracture numérique sur notre arrondissement et le rendre surtout accessible matériellement et dans sa pratique. À propos de ces outils, nous souhaitons proposer aux membres du CVAL la mise en place d'un bulletin mensuel à partir de septembre 2021 qui va répertorier l'ensemble des événements associatifs du mois en cours. C'est un bulletin qui pourra être disponible chaque mois sur notre site internet et qui sera aussi valorisé à travers nos réseaux sociaux. Nous souhaitons coconstruire ce nouvel outil de communication avec les membres du CVAL lors de la séance plénière du 17 juin prochain. Dans la limite, bien sûr, de nos capacités de production. Ce bulletin de la vie associative nous permettra de recenser tous les événements du mois, de mettre en avant également une sélection de quelques événements que l'on pourra dédier plus spécifiquement à des publics ciblés. Concernant le public sénior, si les associations ont des informations à destination de ce public en particulier, il est possible de les transmettre au cabinet de la maire qui pourra relayer l'ensemble des informations puisque nous avons à ce jour 4 000 adhérents et adhérentes à la carte senior.

Les membres du CVAL nous ont fait remonter à plusieurs reprises la nécessité de réaliser un annuaire de la vie associative. Il est en cours et nous souhaitons le mettre en place également

en septembre prochain. Il sera publié à la fois sur notre site internet et nous veillerons aussi à ce qu'il y ait des versions papier à la mairie, disponible en fonction des besoins.

Nous souhaitons également proposer un accompagnement pour les associations membres du CVAL qui sera proposé lors des journées de séminaires pour former sur la communication numérique.

Et enfin, nous souhaitons mettre en place un fichier d'inscription papier ou numérique au sein de la mairie, pour toutes les personnes qui n'auraient pas d'accès à internet ou qui rencontreraient des difficultés d'usage, pour travailler sur un projet de permanence numérique qui aurait lieu dans la mairie du 7e arrondissement.

Et tout ce qui concerne le non numérique, sachez qu'il existe à la fois des panneaux d'affichage présents dans les équipements transférés donc qui concernent les salles associatives et sportives. Ces panneaux sont à disposition des associations, bien entendu, nous allons travailler un meilleur recensement pour donner une meilleure visibilité et facilité d'accès à ces panneaux d'affichage. Nous rappelons aussi qu'il existe des panneaux d'affichage libres présents dans l'espace public et à disposition des acteurs locaux. Il y en a 21 qui sont disposés sur douze adresses différentes et qui sont de 3 m² chacun. Et il est prévu aujourd'hui que ce nombre de panneaux soit doublé. C'est pour veiller à ce qu'il y ait plus de place à la communication des associations et limiter la concurrence au vu de la visibilité par rapport au quartier.

Et enfin, nous souhaitons investir dans des événements présentiels pour la promotion de la vie associative. Vous connaissez certainement le forum des associations, nous souhaitons le rendre plus visible. De ce fait, nous travaillons à des projets d'animation en lien étroit avec des membres du CVAL et nous avons pour ambition de développer également des événements ponctuels de la vie associative. Comme ce que nous proposons actuellement aux membres du CVAL pour les soirées d'animation dans le quartier de la ZAC des Girondins par exemple. Et enfin, nous souhaitons associer les associations, le plus possible, lors de nos collaborations, lors de nos événements, toutes les associations locales sur l'ensemble de l'année. J'en aurais fini et merci pour votre écoute, et à très vite pour collaborer sur ces questions-là.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GALLICE pour votre réponse complète. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole sur cette question ? Non. Madame LE BIHAN, est-ce que vous souhaitez dire quelques mots de conclusion ou de réaction à la réponse de Madame GALLICE ?

Mme LE BIHAN : Je remercie, Madame GALLICE, de sa réponse effectivement très complète. L'important, c'est que tout public puisse avoir accès à l'information, et en faisant partie du CVAL, on s'est rendu compte de la richesse de la vie associative dans le 7e, mais que c'est toujours le problème de la visibilité qui est présent pour différents publics. Parce que les outils numériques sont supers, mais c'est vrai qu'une partie de la population n'y a pas accès. En tout cas, la réponse me paraît très complète et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je vous propose donc de prendre acte de cette réponse. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons pris acte de la réponse de Madame GALLICE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Encore merci, Madame LE BIHAN pour votre présence, et d'avoir porté la voix du CVAL ce soir. Les réponses vous seront également transmises par écrit par mail pour que tous les membres du CVAL puissent en prendre connaissance. Je vous laisse vous déconnecter et vous pouvez continuer à nous suivre sur YouTube, vous êtes la bienvenue. Au revoir.

Nous, on va continuer avec l'étude des projets de délibération. Vous devez avoir l'ordre du jour. La première délibération, c'est la numéro 2303 sur le périmètre de préemption. On a voté lors d'un dernier conseil d'arrondissement, aujourd'hui, il s'agit de lui allouer des moyens, et donc, je laisse Monsieur ESCARAVAGE, adjoint au commerce, nous présenter cette délibération.

1- 2303 - Lancement de l'opération n° 60PREEMP « Préemption de fonds de commerce et de droit au bail » et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Donc, Madame la Maire, chers collègues, en effet, comme vient de le rappeler Madame la Maire, lors de notre dernier CA, nous avons voté la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur le secteur Gabriel Péri / Guillotière, et ce périmètre a ensuite été validé par le conseil municipal de mars dernier. Le rapport que je vous présente aujourd'hui a pour objet de voter une enveloppe pluriannuelle de financement destinée à la préemption des fonds de commerce et des données de droit au bail sur ce périmètre, et sur celui des pentes de la Croix-Rousse.

Cette enveloppe est fixée à 500 000 euros pour la période 2021-2026. Je me permets de vous rappeler également que l'objectif de ce périmètre de sauvegarde est de permettre la diversification de l'offre commerciale du quartier tout en maintenant son identité populaire et multiculturelle. Et nous serons particulièrement attentifs à ça. Il se veut également un outil de veille et d'observation des transactions commerciales des abords de la Place Du Pont. J'ajoute que la problématique foncière du quartier fait l'objet d'un chantier plus vaste où d'autres outils existants tels que la SACVL et la SEMPAT seront utilisés. Il faut donc voir ce rapport comme le premier étage d'un édifice plus vaste sur lequel nous travaillons en étroite collaboration avec la Ville de Lyon, ses services, avec les collègues de la mairie du 3e, mais aussi avec les différents acteurs économiques et utilisateurs de la place.

Je vous propose donc, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. J'ai une demande de parole de Monsieur GEOURJON, est-ce qu'il y en a d'autres ? Monsieur GRABER, très bien. Allez-y, Monsieur GEOURJON, puis Monsieur GRABER.

M. GEOURJON : Oui, merci, Madame la Maire. Chers collègues. Juste une petite question, il y a quelques semaines, la presse s'était fait le relai de l'arrivée possible d'un restaurant KFC sur le secteur Gabriel Péri, je voulais savoir où on en était sur ce dossier-là et si la mise en place de crédit dans le cadre de l'opération de préemption de fonds de commerce permettrait d'intervenir notamment sur ce dossier-là s'il était toujours d'actualité ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je propose de prendre l'intervention de Monsieur GRABER avant de laisser la parole à Monsieur ESCARAVAGE en réponse. Allez-y, Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Ma question, en plus, va être dans la droite ligne de ce que vient de dire Monsieur GEOURJON. Nous avons tous ici conscience des difficultés croissantes de ce secteur, plusieurs d'entre nous sont en lien avec le conseil de quartier, le collectif La Guillotière en Colère, l'association Bien vivre à La Guillotière, et même les riverains. Nous constatons quotidiennement les violences diurnes et nocturnes sur ce secteur, inutile de les énumérer ici, vous en avez parlé, Madame la Maire, en préambule à ce

conseil. J'ai également pris connaissance de propos, Madame la Maire, dans Le Progrès au sujet de la vente du fonds de commerce du 18, Cours Gambetta, Monsieur GEOURJON vient d'en parler, pour l'installation d'un KFC et au sujet du devenir de la place. Je vous remercie, ainsi que vos collègues en mairie centrale pour votre opposition à cette installation, je partage votre constat sur le nombre élevé de commerces de restauration rapide et la nécessité de diversifier l'offre commerciale et sa qualité. Toutefois, et vous aurez l'occasion de nous répondre dans une seconde, cette délibération pourrait peut-être arriver trop tard sur la préemption de ce fonds de commerce. Toutefois, la ville de Lyon dispose d'autres outils, je pense d'outils en matière d'autorisation d'urbanisme qui pourraient être activés. Je vous remercie donc par avance pour leur mise en œuvre rapide afin d'enclencher la reprise en main et la transformation de ce secteur tant attendue par ses habitants.

À ce titre, Madame la Maire, vous avez également détaillé dans cet article du Progrès les premières actions concrètes que vous souhaitez mettre en œuvre en termes d'animation culturelle, de nouvelles fresques ou du passage du réseau express vélo, si j'ai bien compris ce qui a été relaté dans Le Progrès. Si je ne remets pas en cause votre plein engagement pour améliorer ce secteur, ces premières réponses ne sont pas à la hauteur des urgences et des besoins. Durant plusieurs années, la précédente majorité a conduit des opérations d'animations socioculturelles sur la Place Gabriel Péri, je pense en particulier à des jeux d'échecs, à des fanfares, à des concerts en lien avec des associations culturelles et des riverains du quartier. Si elles ont pu être utiles pour favoriser des liens interculturels et la réappropriation des espaces publics, elles ne sont malheureusement pas suffisantes. Je regrette et m'inquiète donc de ne pas avoir lu plus précisément l'engagement de votre majorité sur le déplacement de l'arrêt de tram côté Cours de la Liberté, sur la démolition du petit Clip, sur la requalification de la rue piétonne de la Rue de Marseille alors que vous nous prouvez sur d'autres endroits, je pense notamment devant les écoles, une réelle ambition en la matière. Je regrette également les propos du maire de Lyon qui redit comme un mantra son engagement pour la sécurité des Lyonnais, mais qui précise aussi que les réaménagements sur ce secteur ne se feront pas avant plusieurs années. La mise en stand-by par la métropole de la préemption et la démolition du petit Clip, la non-intégration du déplacement de l'arrêt de tram dans le plan de mandat du Sytral doivent collectivement nous alerter sur l'urgence des réponses fortes à apporter. Des mesures et des engagements sont forcément attendus immédiatement au risque de voir la situation continuer à se dégrader encore davantage, voire se radicaliser.

Vous nous avez parlé tout à l'heure en préambule à ce conseil de la concertation en cours et de la restitution qui sera faite le 30 juin prochain, toutefois, je n'ai lu nulle part, ni vu comment l'opposition serait associée à la réflexion en cours sur ce secteur. Au vu de l'expérience que nous avons modérément acquise, j'en conviens, et des études réalisées par le passé, il aurait pu être opportun, mais il n'est pas trop tard, de mettre en œuvre un groupe de travail politique ouvert à la majorité et à l'opposition. J'espère sincèrement que nous ne découvrirons pas l'ensemble des actions prévues le 30 juin ou dans la presse et que nous disposerons d'un cadre d'échange politique apaisé et constructif, je le souhaite, et le devenir de ce secteur le mérite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER. Je vais d'abord céder la parole à Monsieur ESCARAVAGE pour répondre à vos deux interventions sur la partie commerce et puis je répondrai sur la suite.

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, en effet, pour répondre sur le dossier de l'installation potentielle d'un KFC au 18, Cours Gambetta, que ça soit Madame la Maire, Madame Camille AUGÉY, adjointe au commerce en mairie centrale, ou moi-même,

nous avons fait état de notre opposition à cette arrivée potentielle dans la presse. Ça ne vous a pas échappé. Je suis heureux de constater que l'opposition partage. Cette phrase n'est pas géniale, mais bref, vous me comprenez. En effet, le dossier est toujours en cours, il est encore trop tôt ce soir pour vous dire si cette transaction pourrait ou non rentrer dans le cadre du périmètre de préemption qui occupe le rapport que l'on doit voter ce soir, pour la bonne raison qu'on ne sait pas exactement encore où en sont les tractations entre le propriétaire actuel et les potentiels repreneurs. C'est une des pistes, mais pas la seule, il y a d'autres pistes, il y a des dossiers, en effet, des dossiers d'urbanisme qui sont en cours d'instruction par les services de la Ville. Il y a aussi la copropriété qui devra se prononcer sur de potentiels travaux au sein de l'immeuble et qui, comme toute copropriété, reste maître chez elle. Ce que je peux ce soir, c'est vous réaffirmer qu'au niveau de la mairie du 7^e et de la mairie centrale, on est déterminé à tout faire pour éviter cette installation. Bien entendu, dans la limite de ce que nous permet la loi. Et nous allons continuer d'œuvrer pour cela, en lien avec les différents acteurs tels que les services de la ville ou des Bâtiments de France ou du propriétaire actuel et de la copropriété. Voilà ce que je peux vous dire actuellement sur ce dossier-là. Sur les autres points concernant de manière générale Gabriel Péri, je pense que je vais laisser Madame la Maire vous répondre.

Mme LA MAIRE : Oui, merci, Monsieur ESCARAVAGE. Effectivement, je crois que notre position sur la venue d'un KFC à cet endroit-là a été assez claire dans la presse. On va maintenir cette position et puis essayer de trouver, effectivement, tous les leviers qui pourraient empêcher cette arrivée, tout en essayant de garantir, effectivement, une diversité commerciale dans le quartier, de répondre aux besoins des habitants, et garder l'identité multiculturelle du quartier. C'est bien le sens de la délibération sur le périmètre de préemption commerciale, même si malheureusement, administrativement et mécaniquement, on ne peut pas l'appliquer pour ce cas-là, mais c'est bien cette orientation qui nous guide. Et en même temps, c'est bien normal de pouvoir faire appel à différents outils comme le rappelait Monsieur GRABER, des outils d'urbanisme. Il n'y a pas que le périmètre de préemption commerciale qui peut nous permettre d'assurer cette diversité.

Pour le reste, je serai brève. Vous l'avez vu, effectivement, on a mené ces neuf ateliers thématiques. En parallèle, vous le savez, il y a un comité de pilotage qui se réunit régulièrement en mairie centrale et qui est présidé par le maire de Lyon et qui associe un certain nombre d'adjoints thématiques, dont d'ailleurs Messieurs MICHAUD et CHIHI, présents ce soir. Et donc, ce comité de pilotage travaille à la réponse que va apporter la majorité sur la Place Gabriel Péri. Ce que j'ai pu annoncer dans la presse, c'est en fait, finalement, des actions que l'on peut faire de manière assez rapide, assez simple : des interventions artistiques sur la place, des aménagements d'urbanisme transitoire. C'est, on va dire, des réponses de court terme. Est-ce que c'est utile ? Oui, je le pense. Est-ce que c'est suffisant ? Non, et je suis d'accord, avec vous, Monsieur GRABER. Et donc, évidemment que ça s'accompagnera d'autres mesures, de plus grande ampleur, et par exemple, je rappelle que le déplacement de l'arrêt de tramway, il n'a pas forcément besoin d'être inscrit dans le budget du Sytral, il peut passer sur une ligne « opérations diverses », etc. Donc, voilà, tout ça est en train d'être travaillé, tout ça va être annoncé lors de la réunion publique du 30 juin. Je note ce souhait d'être associé en amont. Moi, je n'y vois aucun inconvénient. Déjà, d'une part, vous le savez, ma porte est toujours ouverte pour parler de ces sujets, et je crois que Monsieur ESCARAVAGE avait d'ailleurs proposé à Madame DESRIEUX de parler de la question du marché à la sauvette, donc cette offre tient toujours. Pour le reste, il me semble que l'on peut réfléchir, peut-être que cette question mériterait la convocation de ce que l'on appelle, je crois, en règlement intérieur, une commission générale du 7^e arrondissement. Moi, en tout cas, je suis tout à fait prête à la convoquer avant le 30 juin pour que l'on puisse parler de tout ça ensemble.

Voilà pour la délibération 2303, même si l'on s'est un petit peu éloigné du sujet des commerces dans les questions et les réponses. Je la soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va donc passer au rapport suivant qui concerne encore, évidemment, le 7e arrondissement, mais plus particulièrement notre mairie d'arrondissement puisque les quatre rapports suivants concernent l'inventaire des équipements de proximité du 7e arrondissement. Je vais les présenter ensemble et puis ensuite, on les votera de manière séparée.

2- 2360 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 7e arrondissement, Service des Mairies d'arrondissement

3- 2365 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 7e arrondissement, Inventaire stabilisé (discordance), Service des Mairies d'arrondissement

4- 2374 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 7e arrondissement, Inventaire stabilisé (concordance), Service des Mairies d'arrondissement

5- 30 - Modification de l'inventaire des équipements de proximité – Mairie du 7e arrondissement

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Ces rapports sont le fruit d'une double intention. D'abord, celle de créer un espace de dialogue au sein de la ville via la mise en place de la conférence des maires d'arrondissement qui reconnaît davantage le rôle des arrondissements dans la vie municipale. Et puis, ensuite, l'intention de proposer un nouveau modèle politique basé sur la proximité et le renforcement démocratique en donnant d'ailleurs plus de moyens d'arrondissement pour réaliser leur mission de service public, tout en veillant à l'unité du projet municipal. C'est un petit peu le sens du travail qui est en cours. Donc, finalement, ces quatre rapports qui peuvent paraître un petit peu techniques, ce ne sont pas des simples inventaires, mais ce sont vraiment une meilleure prise en considération des habitants à travers le levier des équipements de proximité. Je crois que l'on a déjà beaucoup parlé de la loi PML de 1982 dans ce conseil d'arrondissement, mais là on y revient encore ce soir où un gros travail a été engagé par la Ville et les mairies d'arrondissement. À travers, d'abord de la revue de l'inventaire de ces équipements, c'est de ça dont on parle ce soir, qui a été étudiée avec minutie pour déceler toutes les incohérences et en fait, on s'est rendu compte qu'il y en avait et que c'était un très gros chantier. Parce que la Ville de Lyon est très riche de son patrimoine, mais souvent, son patrimoine est en mauvais état, on l'a constaté en visitant des lieux dans le 7e arrondissement, et puis, il y a aussi beaucoup d'inconnues qui entourent ces fameux locaux. Souvent, on ne sait pas exactement qui les utilise, comment ils sont gérés. Donc voilà, il faut faire un petit peu de ménage dans tout ça et c'est un vrai travail de fourmis, mené par les services de la mairie centrale et aussi par les services des mairies d'arrondissement.

Toute cette question autour des locaux nous a aussi amenés à nous interroger sur les conditions d'attribution des locaux, et donc, pour ça, on a mis en place la commission mixte

paritaire du 7e arrondissement. Je crois que l'on est le premier arrondissement à avoir tenu notre CMP. Lors de la première CMP, on a pu voter le règlement intérieur, etc., et puis commencer aussi à imaginer quels seraient ces critères d'attribution pour les locaux et ça sera l'objet de notre deuxième commission mixte paritaire qui se tient le 18 mai prochain.

Voilà, mais globalement, ce qui est quand même important ce soir, c'est le dernier rapport, c'est celui qui nous transfère entre guillemets deux nouveaux équipements de proximité, donc qui tombent dans le giron de la mairie du 7e arrondissement. Le premier, ce sont les espaces extérieurs communs à l'EAJE et au RAM Simone de Beauvoir qui en fait, avaient été oubliés dans l'inventaire de 2019, mais ça relève évidemment des équipements de proximité et donc, on répare un petit peu cet oubli à travers cette délibération. Et puis, le deuxième, c'est une maison qui se situe au 20, Rue Professeur Grignard. En fait, on a découvert cette maison quand, en tant qu'élus, on faisait un petit peu la tournée de l'arrondissement et la tournée du patrimoine de la ville dans l'arrondissement. Et en fait, il se trouve que cette maison, elle présente beaucoup d'avantages puisqu'il peut y avoir des lieux de stockage, des bureaux, une cuisine, un espace extérieur, des salles de réunion. Et donc, aujourd'hui, à travers cette délibération, nous actons ce transfert pour en faire un équipement de proximité. Notre souhait, c'est qu'elle puisse répondre aux besoins des associations de solidarité de l'arrondissement, notamment aux associations qui préparent des maraudes pour les sans-abris. Elle peut aussi répondre à des besoins sociaux, accueillir des permanences d'écrivains publics, etc., et puis répondre aussi aux besoins des associations de l'arrondissement en termes de location de salles ou aussi aux besoins des particuliers qui parfois ont besoin d'espace pour des événements familiaux. Donc, il nous semble que cet endroit pourrait répondre à des besoins, notamment sociaux, dans l'arrondissement, et l'on vous propose d'acter son transfert ce soir. Voilà globalement pour la présentation des quatre rapports, ensuite on passera au vote rapport par rapport, mais avant, si vous avez des interventions sur le sujet, je vous laisse la parole. Monsieur GRABER, puis Monsieur BOSETTI. Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, ces quatre délibérations permettent de concrétiser à la fois le dialogue nouveau avec les arrondissements et le transfert d'équipement aux mairies d'arrondissement. C'était un engagement important de campagne de l'équipe à laquelle j'appartiens et je suis heureux que votre majorité le mette en œuvre, ou les mette en œuvre, rapidement, je vous en remercie donc. C'est le transfert de la maison de la Rue Professeur Grignard et le projet autour de la solidarité que vous venez nous proposer qui sont positifs, je regrette que d'autres bâtiments, d'autres équipements de l'arrondissement n'aient pas été pour l'instant pris en compte. Je pense notamment au Pavillon sud de la Place des Pavillons ou au bâtiment mitoyen de la maison Ravier fraîchement acquis par la ville de Lyon. Dans le premier cas, cela permettrait de développer une offre de locaux associatifs complémentaire ou de développer des projets d'économie sociale et solidaire. Dans le second cas, cela permettrait l'extension de la maison Ravier déjà gérée par la mairie d'arrondissement. J'espère également que les futurs locaux libérés par la police nationale au sein de notre mairie d'arrondissement dans les prochains mois seront bien transférés à l'arrondissement compte tenu des besoins. Je souhaite donc que cette délibération ne soit qu'un point de départ et que d'autres transferts aient lieu régulièrement au cours du mandat. Ces quatre délibérations et les projets imaginés soulèvent également la question des moyens financiers et des moyens humains transférés ou non aux mairies d'arrondissement pour les mettre en œuvre. Je sais Madame HENOCQUE soucieuse de donner davantage de capacité d'agir aux mairies d'arrondissement, toutefois, je n'ai rien lu dans ces délibérations sur le renforcement du budget d'investissement. Or, vu l'état sanitaire de la maison de la Rue Professeur Grignard, celui-ci sera sans doute conséquent. Ces travaux seront-ils portés par la mairie centrale ou bien par la mairie d'arrondissement ? La mairie d'arrondissement disposera-t-elle de moyens humains

supplémentaires nécessaires pour faire fonctionner ce lieu, je pense à du gardiennage ou du nettoyage, une fois les travaux réalisés ? Je vous remercie pour vos réponses.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur GRABER. Monsieur BOSETTI ?

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, nous avons commémoré la semaine dernière les 40 ans de l'arrivée au pouvoir de l'union de la Gauche, et l'adoption à l'époque du fameux Programme commun. Tout cela peut paraître très loin de notre conseil d'arrondissement et un certain nombre d'élus de notre assemblée n'était pas encore né. Pourtant, derrière ce rapport à priori un peu technique de l'inventaire des équipements de proximité se cache une très belle histoire. Celle des grandes lois de décentralisation qui marquèrent la vie institutionnelle de notre pays en 1982. Cette année-là, Paris, Lyon, Marseille se voyaient reconnaître un statut spécifique qui permettait aux trois plus grandes villes de France de disposer d'une architecture institutionnelle particulière avec une mairie centrale et des mairies d'arrondissement. À Lyon, les électeurs désignent ainsi depuis 1983 : 73 élus municipaux, mais aussi 221 élus d'arrondissement, garants d'un lien de proximité avec les Lyonnaises et les Lyonnais. Ces 221 élus disposent de prérogatives particulières qui correspondent à leur ancrage de terrain. Ils administrent les équipements dits de proximité dans leur arrondissement respectif, ce qui n'est pas rien, sur des territoires qui comptent aujourd'hui entre 30 000 et 100 000 habitants. Ils se font les relais des besoins des usagers au sein de ces services publics du quotidien. Petits travaux, partage des créneaux horaires, règles d'utilisation, développement de nouveaux usages, tout le monde comprend bien qu'un élu central qui est là pour impulser des orientations stratégiques à l'Hôtel de Ville ne peut pas suivre finement la vie de plus de 200 écoles ou de plus de 150 crèches dans toutes leurs problématiques du quotidien. Et il en va de même pour les centaines de gymnases, terrains de sport, salles des fêtes, salles associatives, bibliothèques de quartier, squares, airs de jeux qui composent notre ville. En cela, l'apport des élus d'arrondissement, le maillage territorial qu'ils assurent constituent une richesse évidente pour accompagner la bonne marche de nos services publics en l'adaptant aux besoins de chaque territoire, aux besoins des usagers, qu'ils soient parents d'élèves, associations ou clubs sportifs. Cette évidence, il aura quand même fallu quelqu'un pour s'y opposer ici, à Lyon, pendant près de 20 ans en mettant méthodiquement les arrondissements sous cloche. Quelqu'un qui ne voulait ni partager le pouvoir avec ses propres partenaires ni reconnaître à ses opposants les droits qui étaient pourtant les leurs. Quelqu'un qui répétait pourtant à l'envi aux ministres parisiens successifs que l'État Jacobin devait faire confiance aux collectivités, déléguer des pouvoirs aux élus locaux, mais qui refusait en son propre royaume d'appliquer ce principe de subsidiarité aux arrondissements. Et c'est ainsi qu'à Lyon, les équipements de proximités furent réduits à peau de chagrin : adieu écoles, bibliothèques, piscines de quartier, MJC, centres sociaux. La mairie centrale conservait sous son autorité une très grande partie des équipements normalement gérés de droit par les arrondissements. Une forme de centralisme démocratique des temps modernes. Pire, la fameuse commission mixte chargée de débattre démocratiquement de la vie de ces équipements de proximité était elle aussi bâillonnée 15 années durant. Entre Rhône et Saône, on en avait presque oublié la loi de 1982 et les vertus d'une gestion déconcentrée. L'histoire est malicieuse. Le seigneur local ne savait pas que cette gestion solitaire du pouvoir allait, c'est bien l'ironie du destin, entraîner sa chute. D'abord en le fragilisant face à ses opposants. La mairie du 1^{er} arrondissement, à travers un recours de Madame PERRIN-GILBERT en 2017, attaqua notre homme au tribunal administratif. Mettant en évidence une gestion confiscatoire, confirmée 2 ans après par la Chambre régionale des comptes. Las de ces dérives autoritaires, sa propre majorité allait à son tour un peu plus tard se détourner de lui et provoquer un chiisme historique, entraînant la chute d'un empire que certains croyaient pourtant indépassable. Vous connaissez la suite, vous êtes là. Chers collègues élus, nous

sommes ce soir rassemblés pour délibérer de l'inventaire des équipements de proximité. Ce qui est un exercice démocratique normal à Paris et à Marseille, avec une délibération-cadre mise à jour chaque année, ne l'était pas à Lyon il y a encore 2 ans. Le privilège dont nous bénéficions ce soir est bien sûr l'héritage d'une bataille politique sous le précédent mandat. Mais c'est aussi et surtout une nouvelle dynamique impulsée par notre majorité qui a fait de la reconnaissance des arrondissements et des élus de proximité une pièce maîtresse de son plan de mandat. À ce titre, nous pouvons nous féliciter d'ores et déjà de la traduction de nos intentions politiques en action concrète. Nous tenons régulièrement depuis septembre dernier des conférences des maires d'arrondissement. Nous avons construit la programmation pluriannuelle d'investissement en lien étroit avec les arrondissements. Nous avons réhabilité le 7e en premier lieu, les commissions mixtes en charge d'organiser la vie des équipements de proximité. Et nous mettons enfin à jour l'inventaire des équipements de proximité en attribuant dès cette année 46 équipements de plus aux neuf arrondissements. Je salue à ce titre l'intégration de la maison Grignard dans notre inventaire du 7e arrondissement, et espère que le beau projet social qui sera porté par Caroline RAMIREZ se concrétisera et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus longuement. Mais le chemin de la régularisation est encore long. Nous avons commencé cette année par les salles associatives et par quelques irritants réclamés par les maires d'arrondissement. C'est un premier pas qui est encourageant. Il nous faut maintenant poursuivre la dynamique engagée. Demain, les bibliothèques, les écoles, les espaces de loisirs, les équipements socioculturels, tout cela nécessite un travail conséquent de l'administration. Nous allons l'échelonner dans le temps. Paris ne s'est pas faite en un seul jour, gageons par conséquent qu'il nous faudra aussi un peu de temps à Lyon. Madame la Maire, vous pouvez compter sur nous, notre groupe Lyon en Commun, fort de 30 élus dans les neuf arrondissements sera dans l'accompagnement actif de ce processus d'amélioration continue, plus en proximité avec les besoins de chaque arrondissement. Nous adopterons ce premier inventaire avec enthousiasme, en espérant qu'il en appelle très prochainement d'autres, élargis à de nouveaux équipements pour faire vivre la démocratie locale, pour être au plus près des réalités des citoyens. Nous voterons favorablement, très favorablement, ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI pour cet enthousiasme. Et puis, j'ai bien noté les suggestions, Monsieur GRABER, à la fois de potentiels nouveaux transferts et aussi de transferts de budgets d'investissement, mais comme l'a dit Monsieur BOSETTI, c'est un long chemin. Je crois que nous sommes sur la bonne voie, mais force est de constater qu'en regardant en arrière, finalement, avec ce transfert, avec l'installation des commissions mixtes paritaires et de la conférence des maires d'arrondissement, en quelques mois, on a d'ores et déjà fait plus que sous les précédents mandats. Donc, on continue le chemin, et j'ai bien noté les suggestions pour la suite.

Je vous propose de passer au vote. On va faire rapport par rapport. D'abord le 2360 sur le cadre juridique et puis pour valider l'inventaire proposé par le CM. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : En votant ce rapport, nous avons fait tomber le rapport 2365 puisqu'il était là en cas de discordance entre le conseil d'arrondissement et le conseil municipal, et donc, je vous propose de passer au vote 2374 puisqu'il est là en cas de concordance.

DÉLIBÉRATION RETIRÉE

Mme LA MAIRE : Qui est contre le 2374 ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et donc, on peut d'ores et déjà voter le rapport numéro 30 sur les transferts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et je cède la parole à Madame RAMIREZ pour le rapport suivant concernant les sommes encaissées lors des quêtes dans les mariages du 7e arrondissement. Je vous laisse la parole, Madame RAMIREZ.

6- 31 - Modification des règles de reversement des sommes encaissées lors des quêtes des mariages

Rapporteuse : Caroline RAMIREZ

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire. Alors, vous le savez peut-être, depuis le vote de la délibération numéro 2012/4315 qui comme elle l'indique date de 2012, du 02 avril exactement, la mairie de la ville de Lyon laisse à chaque mairie d'arrondissement la liberté de choisir la règle qui lui semble le mieux adaptée pour reverser et répartir les sommes collectées lors des quêtes et des mariages. La mairie du 7e arrondissement a souhaité revoir cette règle, la travailler un peu et se propose donc de demander une décision modificative au maire de Lyon, de cet arrêté. Et en particulier de la phrase qui nous dit que « 100% des sommes encaissées seront reversées sous la forme de secours à des particuliers et exceptionnellement à des associations » qui deviendrait donc : « 100% des sommes encaissées seront reversées à des associations du 7e engagées dans des actions solidaires et exceptionnellement à des particuliers ». Alors, on veut faire cette modification dans un souci de transparence, à la fois pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement, mais aussi pour les mariés eux-mêmes. Concrètement, les mariés qui acceptent qu'une quête soit organisée au cours de leur mariage, ça, c'est aussi quelque chose qui viendrait avec, sous la forme d'une urne placée sur le pupitre près de l'élu officiant (donc vous êtes bien au fait de cette pratique-là), pourront choisir parmi une liste d'association du 7e ou bien laisser la mairie du 7e choisir à laquelle de ces associations sera reversé le fruit de la quête. Cette liste sera révisée chaque année par l'adjointe aux solidarités en accord avec bien sûr la mairie d'arrondissement, et il sera également possible de répondre ponctuellement à des situations d'urgence sociale. Par exemple : financement des repas et d'hébergement de personnes qui sont en grande détresse, ce qui est le cas aujourd'hui. L'objectif aussi, toujours dans ce souci de transparence, c'est que chaque année, il y ait un bilan, qui fasse état des sommes reversées et des bénéficiaires, présenté au conseil d'arrondissement. Donc, bien sûr, dans un souci d'anonymat, la partie reversée dans des situations d'urgence exceptionnelle à des particuliers, on indiquerait simplement l'objectif, pas les noms.

Si vous avez des questions, bien sûr, je suis là, et sinon, si ces dispositions vous conviennent, il faudrait approuver la nouvelle règle de reversement proposée et autoriser Madame la Maire à demander cette décision modificative. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Madame RAMIREZ, excusez-moi, je voudrais juste une toute petite précision. J'ai compris que la liste des associations choisies,

sélectionnées, se ferait en bipartie entre l'adjointe aux affaires sociales, si j'ai bien compris, et Madame la Maire ? Il n'y aurait pas, je ne sais pas, en début d'année, plutôt une concertation de tous les élus, voire même un élu de l'opposition, par exemple ? Ou d'autres secteurs d'associations ? C'est une question sur la sélection de ces associations. Je vous remercie.

Mme RAMIREZ : Merci pour votre question. C'est vrai que c'est une suggestion à l'oral, ce n'est pas inscrit du tout dans la délibération. Ça me semblait plus simple, mais je trouve que c'est effectivement une très bonne idée que l'on fasse peut-être le point en début d'année ou au moins que je vous soumette la liste et que vous puissiez pour l'année suivante, puisque ça sera révisé d'année en année, me faire des suggestions s'il y a eu des oublis, des associations auxquelles je n'aurais pas pensé. Je ne sais pas ce qu'en pense Madame la Maire, si ça vous va aussi ?

Mme LA MAIRE : Ça me va très bien, je n'y vois aucun inconvénient. Effectivement, la délibération est présentée dans un souci de transparence, puisqu'avant, les sommes étaient reversées, on ne savait pas... enfin, c'était évidemment pour des besoins de solidarité, mais là, on a décidé de mettre en place un processus. Peut-être qu'il n'est pas assez poussé et qu'il faut effectivement créer une commission ou au moins faire une réunion annuelle autour de la liste des associations, je n'y vois pas d'inconvénient. Je ne pense pas que l'on ait besoin de le rajouter dans la délibération formellement, mais si Madame RAMIREZ prend l'engagement de tenir cette réunion, on peut partir comme ça, pas de souci. Merci, en tout cas.

Je soumetts donc ce rapport, on est bien sur le 31, à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. On vous laisse revenir vers nous, Madame RAMIREZ, pour plus de précisions. Et puis, je pense, la quête a déjà commencé en 2021, on pourra faire un état sur où on en est. Je crois qu'il n'y a pas eu beaucoup de versements pour l'instant, mais au moins vous dire quelle somme a été atteinte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame RAMIREZ, vous avez la parole pour le 2040.

7- 2040 - Lyon 7e, Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 207, rue Marcel Mérieux, EI 07239, au profit de l'association Les Restaurants du Cœur, Les Relais du Cœur du Rhône (siège : 6-12 espace Henry Vallée, Lyon 7e, Action Sociale

Rapporteure : Caroline RAMIREZ

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire. La délibération 2040 porte sur le renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux de 85 m² qui sont situés au 207, Rue Marcel Mérieux. C'est au profit de l'association Les Restaurants du Cœur. Ce lieu, très exactement, il permet actuellement d'accueillir des personnes sans adresse. Dans le jargon, on dit PSA. Elles sont hébergées en squat ou alors elles dorment à la rue, c'est pour ça qu'elles sont sans adresse. Ce lieu permet de monter leur dossier et surtout d'assurer leur suivi administratif puisque le lieu sert de poste restante, et puis de garder un lien avec ces personnes, notamment avec les services d'assistance sociale. Après ce premier enregistrement, les personnes sont orientées vers une autre antenne des Restos du Cœur à l'espace Henry Vallée afin d'y recevoir un premier colis alimentaire. Ce service, il faut le savoir, il a été arrêté dès le premier confinement et il va reprendre d'ici la fin du mois. Son rôle est donc essentiel dans l'assistance des personnes en grande précarité et donc, cette convention d'occupation à titre gratuit, elle arrive bientôt à sa fin et l'objectif de cette délibération, c'est de

le renouveler pour 3 ans, donc de le reconduire à compter du 15 mai 2021 jusqu'au 15 mai 2023 à la demande de l'association des Restaurants du Cœur du Rhône.

Je suis à votre disposition pour plus de questions, sachant qu'il y avait une grosse annexe détaillant les conditions de cette convention d'occupation temporaire à titre gratuit, et puis je soumetts cette délibération à vos voix. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ. Alors, c'est moi qui vais la soumettre à vos voix. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Je souhaitais profiter de ce rapport sur la notion des Restos du Cœur, et comme Madame RAMIREZ vient de le dire, sur cette notion de grande précarité. Je vous remercie aussi, Madame RAMIREZ, parce que du coup, je note PSA et c'est très intéressant d'avoir cet acronyme. Les Restos du Cœur, effectivement, luttent contre la pauvreté et l'exclusion en apportant, c'est ce qui est dit d'ailleurs dans votre rapport, une aide et une assistance aux personnes en difficulté. Cette action rejoint une des orientations d'ailleurs prioritaires de la politique sociale déployée à l'échelle de la ville de Lyon, et c'est en cela que je souhaitais vous alerter. Pour savoir quelles actions concrètes et efficaces la mairie peut, elle aussi, accompagner et mettre en œuvre notamment concernant ces PSA, ces personnes sans adresse, qui aujourd'hui occupent la voie publique si je puis dire, en tous les cas qui sont logées sous la gare Jean Macé, sous la voie ferrée. En effet, je crois savoir que vous avez reçu des courriers de riverains, voire même de parents d'élèves qui sont soucieux de ce chemin qu'emprunteront demain, en septembre, à la rentrée, certains élèves. Je souhaitais juste que l'on puisse faire un point là-dessus et que l'on puisse aussi savoir quelles actions concrètes on va mettre en œuvre pour apporter une réponse à ces témoignages de riverains qui, au-delà des grands principes ou des lois sur les actions solidaires, attendent aussi une efficacité de notre part, élus, et de permettre à ces gens qui sont en précarité d'être orientés vers des structures d'hébergement, d'accueil, et surtout d'aide. Je vous remercie, Madame la Maire, et Madame RAMIREZ.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Madame RAMIREZ, pour répondre, je compléterai au besoin.

Mme RAMIREZ : Alors, déjà, sur les démarches qui sont faites au niveau de la mairie du 7^e arrondissement, on vient de parler de la possibilité de l'espoir de cette fameuse maison Grignard, équipement transféré, qui pourrait soutenir l'action des maraudes alimentaires en leur fournissant un lieu de stockage et un lieu de cuisine. Donc, en termes d'aide de personnes sans adresse, c'est déjà important. On a tout un travail également avec le foyer Notre-Dame des sans-abris, l'association Bagage'Rue, avec l'Arche de Noé, avec l'espace Saint-André qui vient d'ouvrir, avec les bains douches, etc., qui est en cours. D'ailleurs, je vais rencontrer dans pas longtemps la commission solidarité du CVAL. On va continuer à avancer dans ce sens-là. Au niveau de la question, ces personnes sans-abris qui dorment sous le pont, alors, effectivement, on a été alerté, malheureusement pas directement, mais par voie de presse, et je crois que Madame la Maire pourra compléter, ce sont des situations qui sont bien connues, notamment de l'adjointe en mairie centrale, Madame Sandrine RUNEL, et malheureusement, on est aussi dans des cas où il y a de la non-demande. C'est des personnes qui n'ont pas forcément envie de se faire accompagner ou alors qui ne savent pas comment le faire, je suis d'accord. Donc, elles sont bien connues des services sociaux. Et je suis d'accord que ce n'est pas forcément un spectacle réjouissant, par contre, la question, c'est : est-ce qu'on lutte contre le spectacle lui-même ou est-ce qu'on lutte contre les causes du spectacle. Pour le moment, on essaie de s'attaquer aux causes et malheureusement, le spectacle ne va pas s'effacer instantanément.

Voilà, je laisse Madame la Maire compléter.

Mme LA MAIRE : Oui, merci, Madame RAMIREZ. Non, je pense que votre réponse était complète, on est bien au fait de cette situation. On reçoit évidemment des courriers des riverains, mais on est aussi nous-mêmes préoccupés par la situation des personnes qui sont sous ce pont et donc, on fait le lien très régulièrement avec le CCAS qui passe et qui connaît les personnes, les redirigent quand elles sont en demande et puis font simplement en sorte qu'elles restent en bonne santé et en sécurité quand il n'y a pas de demande de logement. Il y a tellement de demandes de logement sur l'arrondissement, on a des familles parfois avec des enfants scolarisés dans les écoles de l'arrondissement qui là sont en réel besoin et donc en réelle demande de logement. Et donc, c'est vrai que finalement, c'est plutôt les gens qui sont en demande qui sont prioritaires, vu le nombre de places limitées. Et donc, on accompagne chaque jour des familles avec Madame RAMIREZ, et puis, nous, la ville de Lyon et les CCAS sont aussi en lien avec ces autres personnes dans la difficulté, dans la précarité, et qui parfois ne sont pas en demande. Néanmoins, on continuera sur cette question et puis on continuera à vous tenir informés si vous avez des questions.

Je vous propose de soumettre aux voix le rapport 2040. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Monsieur VOITURIER pour les deux rapports suivants concernant la production de logement social.

8- 2335 – Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social, Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026", Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL, Direction de l'Aménagement Urbain

9- 2336 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social, Lancement de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026 ", Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016, Autorisation de signature de conventions, Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Je vais commencer par une bonne nouvelle puisque le taux de logements sociaux de l'arrondissement a dépassé le seuil des 20 %. Le seuil de la loi CRU. Mais en même temps, de la même façon qu'on ne tombe pas amoureux d'un taux de croissance, on ne tombe pas amoureux d'un taux CRU, parce que ce bon résultat cache aussi le fait que les conditions de logement sont vraiment difficiles pour les catégories populaires et puis pour les classes moyennes. En fait, depuis 2013, on est passé de 2500 demandeurs de logement à 4500, et aujourd'hui, on a une attribution de logement pour neuf demandeurs. Ce qui fait que la situation n'est pas très favorable pour nos concitoyens. Alors, il y a un double enjeu, le premier, c'est évidemment d'augmenter la production de logements. Et le deuxième, c'est un enjeu de plus long terme sur lequel il me semble intéressant de se pencher, c'est la question de la localisation de l'emploi. C'est-à-dire qu'avec la localisation de l'emploi dans les grandes métropoles, et en particulier dans la nôtre, il y a un afflux de population et l'on risque d'être confronté dans quelques années à un choix difficile. Soit on bétonne nos zones agricoles et naturelles, soit on aura du mal à loger correctement tous les demandeurs. Alors qu'à

quelques dizaines de kilomètres, quelques centaines de kilomètres, on a des villes qui ont connu un déclin industriel et qui sont des réservoirs de logements vacants. Je pense à Saint-Étienne ou à des bourgs centres ruraux. J'évoque cette question, parce que l'on approche des élections régionales et c'est vrai que les régions ont comme compétences l'aménagement du territoire et l'emploi, et le développement économique, et que cette question de localisation de l'emploi est au cœur de ces compétences-là. Alors, pour le court terme, du côté de la métropole et de la ville de Lyon, la production de logement social est un objectif majeur et qui se traduit de manière très opérationnelle par l'augmentation de l'objectif de production. De 4000 logements sociaux par an dans la métropole à 6000 logements sociaux par an. Ça a été délibéré il y a quelque temps. Et pour ce qui concerne la Ville de Lyon, ça veut dire au moins 2000 logements sociaux par an.

Il n'y a pas d'objectif chiffré pour les arrondissements, mais pour le 7e, ça devrait se traduire par au moins 200 nouveaux logements sociaux chaque année. Alors, au cours de cette séance, il nous est proposé de voter favorablement pour deux opérations. Une qui se trouve 40, Rue de Marseille et l'autre 39, Rue Creuzet. C'est treize logements, c'est modeste. Huit + cinq PLAI. À ces treize logements, s'ajoutent à une programmation qui est de 182 logements pour cette année 2021, ce qui nous porterait à une production de 195 logements. 195, c'est presque 200. Et c'est mieux qu'en 2020 où on était à 160, et j'espère moins qu'en 2022, pour que nous puissions dépasser les 200 logements par an.

Voilà, donc je vous invite à voter favorablement, et je salue les efforts de Renaud PAYRE à la Métropole, de Raphaël MICHAUD à la Ville, et de mon collègue, Boris MIACHON DEBARD à l'urbanisme qui est bien mobilisé sur ces questions. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. J'ai vu une main se lever chez Monsieur MICHAUD, mais ce n'était pas vous, c'était le bébé.

M. MIACHON : Si, si, j'ai vraiment levé la main.

Mme LA MAIRE : Ah bon, bah pardon.

M. MIACHON : C'était juste pour vous rappeler que pour le rapport 2335, du fait de mon rôle à la SACVL, je ne prends pas part au vote. C'est tout.

Mme LA MAIRE : C'est bien noté. Et le bébé n'a rien à dire, par contre ? OK. Et je crois qu'il y avait un souhait d'intervention de la part de Monsieur MIACHON DEBARD aussi. Vous avez la parole.

M. MIACHON DEBARD : Je vous remercie, Madame la Maire. Monsieur VOITURIER, chers collègues, je saisis l'occasion de cette délibération pour appuyer le rôle important que joue le logement social et encore plus dans cette période d'incertitude économique dans laquelle nous flottons. Un logement dont le coût correspond au moyen financier réel de celui qui l'habite, c'est l'accord de sécurité qui garantit le toit comme un droit. C'est la barrière qui nous empêche, nous, de basculer d'un moment de précarité que nous pouvons tous connaître, à la misère. Nous approcherons bientôt, je m'en suis rendu compte, d'un an de mandat et nous avons déjà vu beaucoup de gens, beaucoup de familles, de jeunes, d'aînés, de chômeurs, de salariés, d'associations et de syndicats, de l'Armée du salut au Secours Populaire, de l'Intersquat à la CGT, et je suis à chaque fois effaré de constater à quel point les problèmes de ceux qui galèrent trouvent si souvent leurs racines dans la précarité du logement. Il saute aux yeux que lorsque le logement est un problème, tout devient compliqué. C'est un cercle vicieux. Quand le loyer bouffe la moitié, les trois quarts du SMIC, du RSA ou les 4 euros que l'on s'est fait en job étudiant, les courses, les déplacements, les soins, tout devient compliqué. Sans parler de

ce qui ne se quantifie pas que personne ne calcule et qui pourtant pèse si lourd, les sorties, les activités culturelles et sportives, celles qui sont actuellement étiquetées comme « non-essentielles » et qui sont pourtant si importantes pour l'équilibre humain, pour l'émancipation et la santé mentale, et le vivre ensemble. Nous avons donc rencontré, nous avons écouté, nous avons recherché des solutions, nous avons parcouru tous les outils à notre disposition en tant que collectivité. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services que nous avons fortement sollicités et qui ont toujours répondu présents. Non seulement avec beaucoup de professionnalisme, mais également avec la conviction partagée de la nécessaire action. Les outils de la municipalité ne suffisent pas. Nous n'inverserons pas ici le courant du marché fou de l'immobilier. Nous nous mettons en travers, nous lui résistons avec toute la force de notre conviction, mais nous ne l'arrêterons pas ici, à l'échelle d'une ville, aussi importante soit-elle, tant la finance s'est insérée dans les mécanismes qui animent l'immobilier français. Ce que nous pouvons faire par contre, c'est sortir le maximum de ces logements de la logique du marché. Renforcer les secteurs de mixité sociale, augmenter les emplacements réservés, encourager les constructions d'habitats coopératifs. Construire les murs et les toits de Lyon en partant des besoins et des moyens réels des Lyonnais. En ce sens, la nouvelle Métropole a ouvert la modification du plan local d'urbanisme et de l'habitat. Oubliez les grands mots, les acronymes, ce n'est rien d'autre que le dessin de notre ville. Et c'est public. Nous sommes dans un moment où tout le monde peut exiger la modification du devenir de notre ville, en termes d'espaces verts, d'établissements publics, de patrimoines et de logements. Nous avons déjà beaucoup communiqué dessus, et je remercie les services qui se sont prêtés à cette communication-là, mais je le répète : participez, la consultation n'est pas terminée, elle se fait auprès de la mairie, des élus et sur internet. Je répète l'adresse à toutes fins utiles : jeparticipe.grandlyon.com.

Construisons ensemble le plus de logements sociaux et dans tous nos quartiers, car il est fini le temps où on le concentrait en périphérie pour privatiser les centres-villes. Le logement social, ce n'est pas le logement du pauvre, c'est le toit que l'on a sorti de la logique capitaliste du marché, c'est le logement qui ne répond pas au besoin des banques, mais au besoin des gens. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Merci pour votre engagement sur le sujet, également, merci à Monsieur VOITURIER. Et puis, je voyais Monsieur MICHAUD qui acquiesçait. Donc, effectivement, la plateforme en ligne, le registre en mairie d'arrondissement, c'est important de participer à cette concertation publique sur la modification numéro 3 du PLUH, et comme vous l'avez joliment dit, le dessin de notre ville de demain.

On va donc passer au vote sur ces rapports. D'abord, le 2335, et donc, Monsieur MICHAUD ne prend pas part au vote, mais pour les autres : qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : M. MICHAUD**

Mme LA MAIRE : Bienvenue, Monsieur DOSSUS.

Et donc, le rapport 2336 désormais. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté et je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : Je cède à nouveau la parole à Luc VOITURIER, mais désormais au titre de la politique de la Ville. Vous avez la parole.

11- 2156 - Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville, Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros, Direction du Développement Territorial

10- 2144 - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité), Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers Solidaires, Attribution de subventions de fonctionnement à di- verses associations pour un montant total de 328 800 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Donc, la politique de la Ville concerne le quartier en politique de la Ville de notre arrondissement, principalement, donc le quartier de la Cité-Jardin. Ça me donne l'occasion de vous donner quelques nouvelles. Après l'étude de besoin qui a été initiée par la mairie d'arrondissement, il y en a au moins trois qui commencent à être couvertes, et il y a la question de la réhabilitation avec un travail en cours qui pour l'instant n'est pas public, mais qui est en bonne voie, qui avance sûrement pour que l'on puisse réaliser ces travaux de réhabilitation. Mais la question de l'amélioration des conditions de logement avec la reprise prochaine de la mise en location de logements vacants, qui était arrêtée depuis 2019. Et puis, l'animation du quartier. Il y a au moins une dizaine d'associations qui sont particulièrement mobilisées, dont quatre qui sont évoquées dans le rapport que nous examinons.

Les Inattendus qui développent un projet culturel pour les enfants et les adolescents.

La Grenade qui se livre aussi à des activités culturelles, mais en impliquant les seniors.

LALCA qui est aussi un projet culturel, mais qui mêle aussi la fabrication de savon et qui est destiné à tous les âges.

Et puis, le centre social qui offre des activités d'apprentissage de la langue française, et des actions d'aller à la rencontre des personnes qui sont dans la Cité-Jardin.

Alors, ce qui est intéressant et qui ne figure pas dans le rapport, c'est l'idée de mise en synergie de l'ensemble des activités associatives. On a demandé à la Mission Quartiers Anciens de travailler sur une programmation d'activités en direction des différents âges, les enfants, les adolescents, les adultes et puis les seniors, qui mêlent aussi différents centres d'intérêts pour que chacun puisse trouver son compte. Il y a aussi des activités sportives, des activités culturelles, des activités autour de la mise en valeur du site. Et puis, cette programmation couvre différents temps de la vie pour que l'espace public, enfin, l'espace public... l'arène, le jardin, les bains douches soient occupés le plus fréquemment possible. Et puis que ça couvre aussi des temps un peu sensibles, notamment, on pense aux vacances scolaires. Voilà, et tout ça dans l'idée de créer un esprit d'ambiance de quartier qui porte sur la Cité-Jardin, mais aussi sur le quartier Debourg, dans une perspective de mixité du public. Un objectif de prévention de la délinquance pour permettre aux jeunes et aux autres de découvrir de nouvelles activités. Moi, j'ai le souvenir quand on est allé visiter la Cité-Jardin avec Madame la Maire au mois d'octobre où on avait une trentaine d'enfants et d'adolescents qui était focalisée sur un kamishibai, un petit théâtre de papier, et il y en avait un autour, un ado qui faisait de la moto, qui n'avait pas grand-chose à faire là, mais les trente jeunes étaient centrés sur le kamishibai et l'autre n'avait pas de public. Et enfin, l'idée, c'est évidemment de permettre à tous les habitants de ce quartier, quel que soit leur âge, de partager le plaisir de conduire des projets collectivement.

CA du 11 mai 2021

Je vous invite, évidemment, à voter favorablement sur ces différentes actions pour la Cité-Jardin.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER, et puis merci aussi pour le point d'actualité. Je sais à quel point vous vous investissez sur ce sujet-là. Et merci au service qui nous accompagne notamment à la Mission Quartiers Anciens.

Sur le 2156, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je le soumets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Sur le 2144, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ NE PARTICIPE PAS AU VOTE : Mme VACHER

Mme LA MAIRE : On peut continuer avec le 2147 qui est présenté par Monsieur MONOT.

12- 2147 - Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, merci, Madame la Maire. Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre du CLSPD. Comme vous le savez, la Ville de Lyon dispose depuis 2008 d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui fixe les priorités en matière de lutte contre l'insécurité et de la prévention contre la délinquance. Alors, ce rapport, il a pour but d'établir la programmation financière annuelle et les attributions de subventions à différentes structures pour permettre la réalisation d'un objectif défini dans la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance. Pour cette année, ces objectifs sont la prévention du passage à l'acte et du basculement dans la délinquance pour les jeunes, la prévention de la récidive, la prévention en milieu scolaire, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes avec notamment les violences faites aux femmes, et la justice de proximité et l'accès au droit. Le montant total des subventions proposées au vote est de 200 000 euros et viendra financer des actions par l'ensemble des structures qui sont précisées dans la délibération. Alors, il y en a beaucoup qui œuvrent dans le 7e arrondissement, je ne citerai pas toutes les structures de la délibération, mais on peut quand même citer Amely, Le MAS ou encore l'ALTM. J'en profite pour saluer au passage l'action de toutes les structures qui œuvrent à Lyon. L'ALTM, par exemple, qui fait un travail important dans le 7e arrondissement, de prévention sociale et de pacification des espaces publics aux abords de la Place Gabriel Péri, à la Cité-Jardin, à Jean Macé. Et nous étions encore, par exemple, avec eux cet après-midi dans une réunion concernant les nuisances autour du stade du Colombier où ils assurent une présence régulière. Donc, merci à toutes ces structures pour leurs actions. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je vois Monsieur GEOURJON, Madame DESRIEUX et Madame GRIES. Allez-y, Monsieur GEOURJON.

M. GEOURJON : Oui, Madame la Maire, chers collègues, merci. J'approuverai bien évidemment ce rapport qui va permettre de poursuivre les actions de prévention de la délinquance sur notre arrondissement, et plus généralement au niveau de la ville de Lyon. Toutes ces associations font un travail remarquable et indispensable. Comme l'a souligné Monsieur MONOT, je souhaite particulièrement souligner le travail de ALTM sur le 7e, notamment Place Gabriel Péri. Au-delà, il me paraît malgré tout important de revenir aussi sur le mot « sécurité » qui est présent dans l'objet du rapport, mais pas dans la délibération. Chaque habitant du 7e a le droit à la sécurité. Je suis convaincu que cela passe par de la prévention, mais ce n'est pas suffisant. Pour retrouver sécurité et tranquillité publique à Lyon, il faut mener en parallèle trois politiques : prévention, répression et aménagement urbain. Depuis un certain temps, nous constatons tous objectivement que la situation se dégrade. Les problèmes de sécurité ou d'incivilité se multiplient. Cette situation n'est plus acceptable. Surtout, le sentiment d'impunité des auteurs de ces faits devient insupportable pour les habitants du 7e. Madame la Maire, cette situation empire, mais elle n'est pas nouvelle. De même, je sais que polices municipale et nationale sont au maximum de leurs capacités, particulièrement au niveau de la Place Gabriel Péri. Mais ce n'est pas suffisant. Nous devons faire plus. Et je pense que c'est aujourd'hui une urgence, sinon, certains habitants vont décider de quitter notre ville, sinon, nous risquons d'arriver à des drames. Je ne reviendrai pas sur la Place Gabriel Péri puisque cela a déjà été évoqué en début de ce conseil. Un mot seulement, cependant, pour rappeler que beaucoup d'études ont déjà été menées sur ces secteurs, il est maintenant temps d'agir. Au niveau du secteur Jean Macé / Saint-Lazare, et Vincent MONOT en a dit quelques mots tout à l'heure, après les feux de poubelles mi-avril, ayant dégradé gravement une façade d'immeuble, nous assistons trop fréquemment à des rodéos. Ce week-end, ce sont même les barrières du chantier de piétonnisation de la Rue Chevreul devant l'école Marc Bloch qui ont été déplacées pour privatiser la rue du Colombier et la Rue Saint-Lazare, dévier les voitures et faire des rodéos. Ce week-end, un riverain qui rouvrait la rue a été insulté et menacé. Ce week-end, des pétards ont été jetés sous un véhicule qui a été endommagé. Cette situation ne peut durer. Lyon est équipée de caméras de vidéoprotection, il est donc possible de retrouver les auteurs de ces faits. Madame la Maire, pouvez-vous nous indiquer si la Ville de Lyon, en lien avec la justice, exploite actuellement les images de vidéoprotection pour identifier les auteurs de ces faits et de l'ensemble des faits similaires au niveau global de la ville de Lyon ? On peut penser aux rodéos Place Bellecour, aux Place des Terreaux. Si oui, la Ville de Lyon a-t-elle porté plainte contre eux, s'ils ont été identifiés ? Est-ce que les motos ont été ou vont être saisies ? Les habitants de ce quartier craignent que l'aménagement piétonnisé devant l'école Marc Bloch, aménagement qui est une très bonne chose, soit rapidement détourné pour en faire un spot de rodéo. Madame la Maire, pouvez-vous les rassurer ? Cet aménagement piétonnisé est-il prévu pour empêcher un tel détournement d'usage ? Si non, je vous demande officiellement et instamment d'intégrer cette contrainte dès aujourd'hui dans les travaux qui sont actuellement en cours. Madame la Maire, vous l'aurez compris, je pense, dans ma tonalité, la tonalité de mon intervention, l'objet de mon intervention n'est pas de polémiquer. Je sais que ces problèmes ne sont pas simples à gérer et à régler, mais je souhaite tirer à nouveau un signal d'alerte et redemander une action forte et volontariste pour rétablir la tranquillité publique à Lyon. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GEOURJON. On prend toutes les interventions avant de répondre. Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Oui, merci, Madame la Maire. Vous allez voir que mes propos ne sont pas loin de ceux de Monsieur GEOURJON, mais ils témoignent, je pense, par cette redondance du caractère d'urgence, d'une part, de sérieux, ensuite, et de témoignage de la représentativité

de nos habitants. Vous l'avez vous-même souligné, Madame la Maire, en ouverture de ce conseil d'arrondissement, nous ne pouvons pas faire maintenant abstention des faits qui se déroulent malheureusement de plus en plus fréquemment et de plus en plus sur le territoire du 7e, voire même de Lyon. Ce week-end, effectivement, c'était Rue Basse Combalot, mais vous le savez, il y a aussi Jean Macé, Saint-Lazare, il y a aussi l'ensemble du secteur nord du 7e, secteur Guillotière. Monsieur MONOT, en qualité de votre délégation qui a un titre assez évocateur et plutôt optimiste, celle d'une ville apaisée. Qu'en pensez-vous ? Quel sentiment avez-vous face à tout ça ? Je souhaiterais votre avis et votre sentiment quant à cette notion, à cet objectif de ville ou d'arrondissement apaisé et les faits qui s'y déroulent au quotidien dans le secteur de la Guillotière : feux d'artifice, rixes avec blessés. Mais aussi que ce soit sur le secteur de Jean Macé ou encore, si on élargit la Guillotière jusqu'à nos voisins du 3e, où aujourd'hui on a une partie de rue qui jusqu'au 14 mai va être en interdiction de stationnement, mais où rien n'est respecté. Les barrières sont levées, l'équipe municipale n'est pas en mesure apparemment de faire intervenir la fourrière. Comment faisons-nous pour en arriver à ne pas faire respecter un arrêté de Monsieur le Maire. Alors, où allons-nous ? Les faits sont de plus en plus fréquents, on vient de le dire, ils s'étendent de plus en plus. Qu'attendez-vous ? Qu'il y ait un drame ? Dites-nous si nous sommes incapables d'assurer la sécurité des concitoyens et le respect de l'ordre. Ne devrions-nous pas tout mettre en œuvre pour aboutir à cette fameuse ville apaisée ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Madame GRIES.

Mme GRIES : Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, habitants et habitantes du 7e arrondissement, les élus de Lyon en Commun soutiennent cette délibération qui valorise le maillage associatif comme une première étape dans les actions de prévention de la délinquance portées par notre majorité. L'augmentation du montant des subventions allouées au titre du conseil local de sécurité et prévention de la délinquance va dans ce sens. De 179 926 euros en 2019 à 200 000 euros en 2021. L'entrée dans la délinquance est souvent le résultat d'échecs multiples, qu'ils soient scolaires, affectifs ou familiaux. Les problèmes de santé mentale, la précarité financière, l'absence de logement peuvent s'y ajouter. Pour être efficaces, les actions de prévention de la délinquance ne peuvent pas s'inscrire dans l'urgence, mais doivent s'inscrire dans une approche systémique et dans la durée. Leur bonne efficacité tient à la qualité du travail partenarial. La logique de prévention doit ainsi être renforcée en évitant les phénomènes de mise en danger, qu'ils soient sociaux, économiques, scolaires ou urbains. Pour notre part, et différemment à ce que Monsieur GEOURJON nous a exposé, il nous paraît nécessaire de renforcer la politique de sécurité publique sur la base du triptyque : prévention, dissuasion et sanction, et donc d'articuler dans le cadre d'une approche globale de multiples dimensions éducatives, policières et judiciaires, municipales, associatives, sans que l'une ou l'autre prétende englober les autres. Nous devons être transparents sur la stratégie mise en place avec la métropole dans le cadre de la prévention spécialisée. La prévention spécialisée qui relève de la protection de l'enfance contribue à la prévention de la délinquance, mais aussi à un traitement de celui-ci. Les éducateurs spécialisés remplissent un rôle primordial pour l'intérêt commun en tentant chaque jour de guider les jeunes vers une insertion politique et doivent donc être en mesure de proposer un suivi de qualité. Le budget de la prévention spécialisée se doit d'être à la hauteur des besoins croissants de nos territoires si nous souhaitons faire l'économie de situations d'autant plus catastrophiques pour notre jeunesse. En parallèle, il paraît utile et pertinent de nous appuyer sur la médiation sociale et pas uniquement de nuit, car la médiation sociale a pour vocation de prévenir, désamorcer et apaiser les situations conflictuelles et les incivilités qu'elle rencontre dans l'espace public, dans l'habitat social ou dans les transports en commun et qui occupent une place importante dans

la mise en œuvre du schéma local de tranquillité publique. Nous défendons l'ambition d'une politique de sécurité juste et efficace. Ce travail de prévention doit également se baser sur le renforcement d'une police républicaine de proximité à l'image de la population. C'est l'état d'esprit de notre majorité avec une création de 15 postes supplémentaires [coupure] 165 postes de policiers municipaux en 2021. Nous pouvons également en tant que municipalité et arrondissement, à l'instar d'autres villes comme Paris, l'Eurométropole de Strasbourg ou Tours, favoriser la tranquillité publique et la prévention de la récidive en augmentant les postes de travail d'intérêt général dans notre ville et réactualiser dans ce cadre une convention avec la protection judiciaire de la jeunesse et le service pénitencier et de probation.

Nous pouvons également, en tant que collectivité, et comme nous avons pu le faire en mairie du 7^e en avril, nous impliquer dans le cadre des stages de citoyenneté et permettre notamment de créer les conditions d'une reprise de dialogue entre les auteurs d'infraction, les institutions et les membres de la société civile. Nous serons, élus Lyon en Commun, comme depuis le début de ce mandat, force de proposition pour que notre majorité réussisse l'objectif principal qu'elle s'est fixé : changer durablement le quotidien des gens. Et dans ce cadre, le groupe de Lyon en Commun soutiendra les délibérations qui feront de la prévention de la délinquance l'axe central de la politique de tranquillité publique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Je vais céder la parole à Monsieur CHIH et Monsieur MONOT pour répondre, mais quelques mots quand même pour vous dire que bien sûr, la sécurité et la tranquillité, c'est notre quotidien en mairie du 7^e. On reçoit beaucoup de courrier à ce sujet, et puis l'on est évidemment tout à fait au fait de ce qu'il se passe dans l'arrondissement. Vous avez cité un triptyque, Monsieur GEOURJON, Madame GRIES en a cité un autre. Vous parlez de prévention, répression, aménagement urbain, moi, je vous rejoins. Je rajouterai peut-être la question de la cohésion sociale à ce triptyque, puisque c'est aussi de ça dont on parle. Et effectivement, il y a un travail partenarial qui est mené sur ces questions-là. Je crois que la mairie d'arrondissement est un des acteurs. Peut-être d'ailleurs, un des acteurs qui coordonnent ces questions, qui arrivent à mettre autour de la table à la fois les acteurs de la prévention, la police municipale, la police nationale, parfois les bailleurs quand on parle de rodéos urbains, parfois les services de la ville. On était effectivement tout à l'heure en réunion pour parler des occupations abusives du Stade du Colombier, et donc là, on invite la direction des sports pour voir comment mieux sécuriser l'endroit. Donc, c'est évidemment notre quotidien. Et puis, l'idée, c'est de faire ça intelligemment. Parfois, il faut plus de présence policière, et là, on a besoin de moyens, et Madame GRIES le rappelait. Parfois, il suffit effectivement d'engager un aménagement urbain et c'est justement ce que permet la délégation de Monsieur MONOT : un arrondissement apaisé puisque l'on parle voirie et tranquillité publique, et parfois, il peut y avoir des solutions de ce type-là.

Quelques chiffres. Quand vous parliez d'impunité, Monsieur GEOURJON, il y a quand même une réalité, c'est que les forces de l'ordre interviennent tous les jours dans l'arrondissement et par exemple, la police nationale sur la Place Gabriel Péri a mené le mois dernier 53 opérations, a interpellé 86 individus, a contrôlé quatre ERP et en a fermé un. Donc, je pense qu'il y a aussi un devoir de notre part de communiquer sur ce qui est fait, sur ce qui est mené pour la sécurité des habitants du 7^e arrondissement. Et je pense qu'un sentiment d'impunité ne peut s'installer ou ne peut être pris comme tel par les riverains. Il faut, et vous avez raison de nous interpeler sur cette question, que l'on communique tous les jours sur ce qui est fait pour la sécurité des habitants et des habitantes. À la fois dans la dimension prévention, dans la dimension répression, les aménagements urbains, mais aussi la cohésion sociale.

Je vais laisser, puisque vous avez évoqué un certain nombre de situations sur toute la ville de Lyon, on va profiter de la présence de Monsieur CHIH pour vous répondre. Et peut-être

Monsieur MONOT, notamment sur les aménagements de la rue Chevreul devant l'école Marc Bloch. Monsieur CHIH, vous avez la parole.

M. CHIH : Madame la Maire, m'entendez-vous ?

Mme LA MAIRE : Oui.

M. CHIH : Oui, parfait. Madame la Maire, mesdames et messieurs, permettez-moi de prendre la parole pour vous donner tous les éléments qui sont en ma possession et qui vous permettront de voir que nous sommes effectivement dans l'action. Je vous présente d'abord nos actions sur la Place Gabriel Péri et vous dire d'abord que notre présence est toujours aussi importante sur ce secteur avec des opérations conjointes de police nationale et police municipale plusieurs fois par semaine. Des opérations quotidiennes en présence des douanes et de la police aux frontières qui luttent notamment contre les trafics de cigarettes. La douane participe aux opérations sur Péri une à deux fois par semaine avec des pénalités transactionnelles qui sont très souvent payées. Aujourd'hui, 90 % des cigarettes qui sont vendues sur cette place sont des cigarettes de contrefaçon. Nous effectuons également des visites d'ERP qui sont problématiques au niveau des étals qu'elles installent devant leur commerce, et nous vérifions systématiquement les K-bis et nous contrôlons le respect des règles sanitaires. Notre volonté commune avec les partenaires de police/préfecture/parquet est d'améliorer la situation et cela se traduit dans le plan de sécurisation, tranquillisation qui a été construit en octobre 2020 et qui est réadapté en fonction de l'évolution de la situation.

Du 19 avril au 02 mai, nous avons réalisé 33 opérations. 18 interpellations pour vente à la sauvette, 3 ERP ont été fermés, 24 mises en demeure, 44 rappels à la règle, des sanctions pour travail dissimulé dans trois établissements, 46 mètres cubes de marchandises retirés de la voie publique. Je tiens également à vous préciser que le deuxième groupe local de traitement de la délinquance s'est tenu et est piloté par le parquet. Il s'est tenu la semaine dernière. Les services de la justice sont plus que jamais mobilisés pour faire reculer la délinquance sur ce secteur. Dès que nous constatons une adaptation des pratiques délinquantes, nous changeons aussi notre stratégie et c'est d'ailleurs ce que nous avons réalisé lorsque nous avons vu que les vendeurs à la sauvette qui étaient présents dans les métros avaient décalé leurs horaires pour intervenir plus tôt. Et nous avons donc demandé au Sytral de modifier leurs horaires d'intervention. Et c'est effectif ce jour. Nous maintenons également le dispositif de vidéoverbalisation pour sanctionner les comportements routiers inappropriés. C'est le cas notamment sur la grande rue de la Guillotière. Et je tiens à vous dire, Madame DESRIEUX, que ces fameux véhicules qui ne respectent pas le barriérage qui a été installé, d'ailleurs côté 3e arrondissement, ont été verbalisés et le sont systématiquement.

Donc, nous souhaitons prendre en compte la parole des habitants pour mettre en place les politiques publiques les plus adéquates et adaptées à ce territoire, c'est pourquoi nous avons mené des ateliers de concertation depuis ce début d'année. D'ailleurs, un tiers de l'exécutif central est engagé dans le comité de pilotage sur la Place Gabriel Péri. Je vais accélérer un petit peu, mais j'aimerais revenir également sur la Place Mazagran, vous l'avez abordé. Bien sûr, je condamne fermement les fusées d'artifice Place Mazagran, nous avons porté plainte et une enquête a été ouverte. Dire que l'exaspération qui naît aujourd'hui d'une situation qui est ancienne, elle date de la livraison de la place depuis 2015 et s'est accentuée ces dernières années. Il y a de fortes alcoolisations avec des rixes et des bagarres et des occupations jusque tard dans la nuit et qui provoquent de fortes nuisances pour le voisinage. Dire que je comprends l'exaspération des voisins et nous travaillons sur cette problématique depuis notre arrivée, en présence des services de police, des acteurs locaux et de la médiation sociale.

Enfin, je terminerai sur la question des rodéos. Nous sommes bien conscients que les rodéos sont une nuisance insupportable pour les habitants et constituent un danger majeur de sécurité

routière. Mais on n'est pas la seule ville à voir ce phénomène s'amplifier, de nombreuses autres communes sont confrontées à ces rodéos. Nous sommes résolus à lutter contre ce phénomène dans le cadre d'une collaboration renforcée entre la police municipale, notre centre de supervision, la police nationale, le parquet et les bailleurs sociaux. L'intervention en temps réel sur un rodéo peut être sensible et se transformer en accident tragique pour le pilote ou des tierces personnes, dont la police, voire peut-être source de violences urbaines. Le choix des autorités est donc d'intervenir dans un temps différé avec une interpellation et une saisie des véhicules ou du deux roues dès que l'identification est effectuée. C'est tout l'enjeu de cette cellule rodéo que nous sommes en train de monter avec la préfecture et les services de police, nous ne laisserons pas ces formes de provocation et de mise en danger se développer sur le territoire lyonnais.

Juste pour vous donner quelques éléments du parquet :

- 32 enquêtes ont été ouvertes lors du premier trimestre 2021, à la suite de rodéos.
- 18 ont débouché sur une identification de l'auteur des faits.
- 11 majeurs ont été poursuivis en comparution immédiate.
- Le 5 mars, un individu a écopé de 10 mois de prison, assortis d'un mandat de dépôt.
- Le 19 mars, un autre : 6 mois de prison.
- Le 26 avril, un autre : 6 mois de prison, assortis d'un mandat de dépôt.
- Individu de 21 ans domicilié Rue Girard qui a été impliqué dans un rodéo à Gerland.

Les véhicules ont été saisis puisqu'ils ont été utilisés pour commettre ces faits et ont donc été confisqués.

Je veux simplement vous dire qu'il n'y a aucune impunité qui s'installe dans notre ville. Nous agissons en responsabilité et nous répondons par une action extrêmement forte en direction des problématiques des délinquances. Non seulement en faisant cesser les actes de délinquance quand ils se produisent et nous travaillons bien entendu sur l'ensemble des éléments qui concourent à la prévention de la délinquance et c'était le sens de la délibération qui été portée ce jour par Monsieur MONOT.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHIH. Monsieur MONOT pour compléter rapidement ?

M. MONOT: Oui, merci. Rapidement, pour répondre à Madame DESRIEUX. Ma délégation, effectivement, porte le nom d'arrondissement apaisé. Apaisé à plusieurs titres, bien sûr la voirie, la circulation, la pollution de l'air et la pollution sonore, et évidemment la tranquillité publique et la sécurité. Alors, il reste, comme Monsieur CHIH et Madame DUBOT l'ont dit, du travail, et bien des sujets dans notre arrondissement. C'est vraiment le sens de notre action quotidienne. Par exemple, cet après-midi, nous étions encore au poste de police municipale du 7e, Rue Boyer, en présence de Madame la Maire, de Monsieur CHIH, de Monsieur VOITURIER, qui montre notre implication concrète sur ces sujets-là. Autour de la police nationale, de la police municipale, mais aussi d'autres intervenants pour avoir une approche multifactorielle. On a cité les médiateurs sociaux de l'ALTM, nous avons le service des sports, nous avons des bailleurs sociaux pour aborder tous ces sujets de tranquillité et avoir une approche la plus large possible pour réfléchir tous ensemble à ces solutions.

Monsieur GEOURJON, vous avez parlé du stade du Colombier et de ses abords, donc effectivement, cela fait l'objet de notre attention et nous avons eu un point très précis à ce sujet cet après-midi. Nous avons évoqué plusieurs dispositifs pour améliorer la situation pour les riverains. De la fermeture effective du stade au renforcement et à la réparation des clôtures, à la médiation par l'ALTM qui agit sur ce point, le renforcement de la présence de police, une action spécifique a été demandée au groupement opérationnel mobile de la police municipale pour renforcer sa présence. Aussi, pourquoi pas, à l'avenir, par des caméras mobiles qui

permettent aussi... des caméras nomades qui permettent d'identifier et de repérer les auteurs des rodéos, comme Monsieur CHIHI l'a dit. Des enquêtes sont en cours par la police et donc, ces sujets sont traités.

Et puis, enfin, certains de ces sujets se recoupent, je pense notamment à la voirie, au sujet des rodéos. Alors, les aménagements de voiries ne résoudre pas tous les problèmes de rodéos, mais peuvent contribuer à apaiser les vitesses et à réduire ce phénomène. Je pense notamment à un aménagement que nous prévoyons Boulevard Yves Farge à Gerland où nous avons de nombreuses plaintes de riverains, donc nous réfléchissons au croisement de la Rue Merieux et du Boulevard Yves Farge à faire un aménagement dès cette année pour casser les vitesses et essayer de réduire les phénomènes d'infraction routière.

Et concernant la Rue Chevreul devant l'école Marc Bloch, il ne s'agit pas d'une piétonnisation, puisque des bus, pour le moment, continuent d'emprunter cette rue, donc nous aurons une zone de rencontre interdite à la circulation générale, mais empruntée par des bus ou des cyclistes, ou des véhicules d'urgence. Donc, on ne pourra mettre des dispositifs empêchant des motos de passer. Une aide de la police sera demandée dans un premier temps. Voilà, c'est tout le problème que l'on a à chaque fois que l'on veut mettre des dispositifs pour empêcher les deux-roues motorisés de passer, c'est que vous ne pouvez pas empêcher un deux-roues motorisé de passer sans empêcher une poussette ou un vélo de passer également. Il faut vraiment avoir une approche de voirie, de prévention situationnelle, mais aussi, bien sûr l'action des forces de police.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Je vous propose de passer au vote du rapport. On est bien sur le 2147, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole sur le rapport suivant, sur les kiosques.

14- 2302 - Lancement de l'opération n° 60021876 « Kiosques, Travaux du propriétaire 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20014, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Donc, les kiosques, c'est bien le rapport 2302. Ça va aller assez vite. L'objectif de ce rapport, c'est d'approuver la création d'une ligne de financement de 350 000 euros qui est destinée à assurer l'entretien et la réfection des kiosques et des édicules de la ville. Ce qui m'a permis d'apprendre qu'un édicule était un petit édifice installé sur la voie publique. Voilà, je ne sais pas si j'étais le seul à ne pas savoir ça. Il y a 26 kiosques et édicules dans la ville et qui appartiennent à la Ville + quelques-uns qui appartiennent à la Métropole et sont également gérés par la Ville. Dans notre arrondissement, il s'agit principalement des kiosques qui sont dans le Parc de Gerland. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait des kiosques qui étaient aux alentours du manège du Parc de Gerland. Donc, on vous propose d'approuver la création d'une ligne de 350 000 euros pour les 6 ans à venir pour pouvoir entretenir ces kiosques qui sont souvent loués à des commerces divers et variés avec une location assez modique, une contribution liée au chiffre d'affaires que réalise chacun de ces commerces. Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je vous propose donc de passer au vote. On est bien sur le 2302, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole pour le 2151.

13- 2151 - Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle, Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Donc, le 2151 concerne la programmation emploi et insertion de la ville de Lyon pour l'année 2020. Pour votre information, quelques chiffres sur l'évolution des demandeurs d'emploi sur la ville de Lyon : en décembre 2020, il y avait 51 560 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sur la ville de Lyon, ce qui représente +7,9 % par rapport à 2019. Et le taux de chômage de la Métropole est autour de 8,8 % (je n'ai pas le chiffre pour la Ville), ce qui est un peu en dessous de la moyenne nationale qui est à 9 % à la même époque, mais qui reste quand même très, très proche. On se doutait bien que ces taux allaient monter après l'année que l'on a passée. Et donc, la Ville de Lyon, vous le savez, je vous en ai déjà parlé en conseil d'arrondissement, fonde son action sur l'emploi et l'insertion, sur la synergie entre trois structures que sont la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi, la Mission locale et l'association Alliés qui constituent, j'ai envie de dire, le cœur de l'action de la Ville de Lyon pour l'emploi et l'insertion, et la délibération que nous étudions aujourd'hui vient en complément. C'est-à-dire qu'elle intervient en soutien aux acteurs de proximité associatifs. Et donc, sur 2021, ces opérations s'articulent autour de cinq axes que je vais vous détailler rapidement en prenant des exemples.

Le premier axe, c'est l'accueil et l'orientation, ce que l'on appelle l'« Aller vers » où plusieurs associations participent, notamment l'UFCS qui est basée dans le 3e arrondissement et qui intervient sur le quartier de la Guillotière, donc pas mal dans notre arrondissement également. Le deuxième axe, c'est la mise en activité professionnelle, ce que l'on pense en premier quand on pense « insertion ». Parmi les associations que l'on va soutenir, il y a l'association de l'Hôtel social, que l'on appelle LAHSo, qui met en place un chantier de couture créative, donc qui recrée du travail textile dans notre ville qui en a beaucoup connu historiquement et qui travaille notamment avec une entreprise du 7e qui s'appelle l'Atelier coton basé Rue Chalopin et qui fait de la sérigraphie textile. Cet atelier, entre autres, va fournir des sacs et des habits, tissus cousus à Lyon pour permettre à cet atelier de les sérigraphier. C'est, je l'espère, un embryon du redémarrage d'une petite industrie textile sur notre arrondissement.

Le troisième axe, c'est : favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique et sociale. Dans cet axe-là, on a par exemple l'association Pignon sur Rue qui va permettre aux gens en recherche d'emploi de passer ce que l'on appelle un permis vélo, donc d'apprendre aux gens à faire du vélo et surtout à savoir se déplacer en ville à vélo.

Le quatrième axe, c'est un axe que l'on appelle la levée des freins. Il permet d'identifier et d'accompagner les gens en recherche d'emploi vers l'employabilité. Dans cet axe-là, on a notamment subventionné l'école de la deuxième chance dont je vous avais parlé à un précédent conseil d'arrondissement et qui est pour l'instant basée dans le 2e et qui arrive chez nous dans quelques mois. On a aussi également une petite association qui s'appelle La Cravate Solidaire qui a pour objectif de fournir aux gens qui vont passer des entretiens

Commenté [U1]: Ce serait plutôt 2021, selon le titre du rapport

d'embauche une tenue appropriée. Ça peut paraître simple, mais ce n'est pas forcément évident de savoir le dress code de l'endroit où l'on va postuler.

Et enfin, le cinquième axe, c'est la lutte pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations. On va notamment retrouver l'UFCS dont je vous ai parlé et qui est en lien avec la structure qui s'appelle Alfa3a, elle aide les mères isolées à rechercher du travail en leur permettant d'avoir des solutions de garde pour leurs enfants et leur permettre d'avoir le temps d'aller passer des entretiens ou de rechercher du travail.

Il y a beaucoup d'autres associations qui interviennent un peu partout sur le territoire de notre ville. Le montant total de ces subventions est de 617 990 euros et c'est partagé sur deux lignes budgétaires : une ligne politique de la ville, une ligne emploi et insertion.

Voilà, je vous propose donc de donner un avis favorable à ce rapport et je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce que cela appelle des interventions de votre part ? Je n'en vois pas, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : Je cède donc la parole à Lucie VACHER pour le rapport suivant sur le dispositif Ville Vie Vacances. Madame VACHER, vous avez la parole.

15- 2145 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances, Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, le dispositif Ville Vie Vacances est financé par les services de l'État et, particularité pour Lyon, il est coordonné et mis en œuvre par la Ville sur son territoire. Il délivre une subvention à des associations qui organisent des activités socioéducatives pendant les vacances scolaires dans un but de prévention du décrochage et de prévention des incivilités. Il est à destination des jeunes de 11 à 18 ans qui résident dans les quartiers prioritaires politiques de la ville.

Je profite d'avoir la parole pour faire un petit aparté. Il me semble savoir que la Métropole est également très volontaire pour développer la prévention et notamment le déploiement d'éducateurs de prévention sur son territoire.

Pour revenir à cette délibération, l'orientation vers les jeunes qui résident en quartiers politiques de la ville est portée conjointement par l'État et par la Ville de Lyon, nous vous proposons aujourd'hui de voter une première grande répartition à hauteur de 48 800 euros sur les 50 000 de l'enveloppe globale. Sachant que le restant de l'enveloppe sera affecté et voté en septembre. Ce dispositif n'est pas nouveau, pour autant, il revêt une importance toute particulière cette année. Depuis le début de la crise sanitaire, nombre de jeunes souffrent des effets du confinement, semi-confinement, par la privation d'écoles, d'activités ou encore de liens sociaux. Cette délibération, dans ce contexte, propose de facto des activités de remédiation des effets du confinement pour les jeunes des quartiers politiques de la ville. Les activités subventionnées s'ajoutent aux prestations de loisirs de droit commun et ont, je le rappelle, une dimension socioéducatrice importante. Pour le 7^e arrondissement, ce sont quatre associations qui sont mobilisées pour des activités nature, sportives, culturelles et citoyennes, à destination des jeunes de la Cité-Jardin.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous pouvez poursuivre, Madame VACHER, avec « Arrondissements en fête ».

16- 2237, Arrondissements en fête : subventions aux associations, Approbation de conventions, Cabinet du Maire, Direction des Événements et Animation

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération devrait nous mettre un peu de baume au cœur puisqu'elle concerne les illustres fêtes des quartiers, manifestations festives et sociales au sein des arrondissements.

Je vous invite à consulter l'ensemble du programme. Pour autant, pour le 7^e arrondissement, ça sera la MJC Jean Macé qui sera à la manœuvre pour mettre en place un parcours de santé culturel dès le mois de juin. Des activités itinérantes seront proposées, telles que le célèbre marathon photo réalisé en partenariat avec la mairie du 7^e et qui permet de découvrir des lieux emblématiques de l'arrondissement. Mais aussi du théâtre de rue ou encore des concerts nomades. L'exécutif s'est engagé pour réanimer l'arrondissement sans trop attendre, dans le respect, bien entendu, des gestes barrières et recommandations sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce que cela appelle des interventions de votre part ? Je n'en vois pas, je sou mets donc ce rapport festif à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On reste dans la culture et la convivialité avec le rapport suivant, et c'est Monsieur ORGOGOZO qui nous le présente. On est bien au 2167.

17- 2167 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / CHRD, et l'association la Caravane des dix mots à l'occasion de la 1^{re} biennale des langues du 27 au 30 mai 2021, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui. Bonsoir à tous. Donc, il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon via le CHRD et l'association la Caravane des dix mots à l'occasion de la première biennale des langues du 27 au 30 mai 2021. L'association la Caravane des dix mots, basée dans le 3^e arrondissement, se fixe comme objectif depuis presque 20 ans désormais de sensibiliser entre autres à la francophonie et à la diversité culturelle à travers la langue. La langue française en l'occurrence est ainsi vue comme un bien commun dans la maîtrise, dans toutes ses richesses et nécessaire pour comprendre et exprimer son identité culturelle, mais

aussi se comprendre en tant qu'humain ou en tant que citoyen. Du 27 au 30 mai prochain, la Caravane des dix mots organise donc la première biennale des langues en collaboration avec d'autres structures du 7e arrondissement : Le cinéma Comœdia et la Maison des Sciences de l'Homme.

Se déroulant sur 4 jours, cette biennale réserve les deux premiers jours à l'accueil des scolaires afin de permettre un accompagnement personnalisé au jeune public. À ce titre, de nombreux groupes scolaires des différents arrondissements de Lyon et de communes proches ont prévu d'y participer. Concernant le 7e arrondissement, c'est notamment les douze classes de huit groupes scolaires qui vont s'y rendre. L'objet de cette délibération est donc de permettre une participation du CHRD à cette manifestation en mettant à disposition à titre gracieux son auditorium pour l'organisation de tables rondes et de conférences, et aussi en organisant une conférence sur la langue utilisée par l'Allemagne nazie. Je sou mets donc ce projet à vos votes. Ah oui, ce n'est pas moi qui le fais.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce que cela appelle des interventions de votre part ? Je n'en vois pas, je sou mets donc ce rapport à vos voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On continue avec la culture et le rapport 2184. Monsieur ORGOGOZO, vous avez la parole.

18- 2184 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 42 000 euros sur l'enveloppe Fonds d'Intervention Culturel, Approbation d'une convention d'application - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Cette fois-ci, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à six associations sur l'enveloppe du Fonds d'Intervention Culturel. L'objet de cette délibération est d'essayer de répondre aux demandes de ces associations qui ont sollicité l'aide de la ville. Toutes œuvrant dans le domaine du cinéma et de captation vidéo en produisant ou en diffusant des œuvres cinématographiques qui interrogent différents plans de notre vie ou de notre histoire.

Parmi ces six associations, deux sont issues du 7e arrondissement. La première : Hat Cap Productions est une association de production audiovisuelle depuis 2011 et coordonne notamment la Fête du court-métrage, un festival créé par le CNC. L'édition de cette année a eu lieu en mars dernier et a donc dû une nouvelle fois s'adapter aux contraintes sanitaires en vigueur. Ces projections sont l'occasion de mettre en avant les créations d'étudiants ou de producteurs de la région et d'organiser des cours de perfectionnement donnés par des professionnels et par là même de favoriser les interactions et d'aider à l'intégration de ces étudiants dans un milieu professionnel. En plus de ces difficultés sanitaires de ces deux dernières années, Hat Cap Productions doit aussi faire face à la baisse drastique des subventions allouées par le CNC pour l'organisation de cette fête du court-métrage. Ainsi, initialement de 18 000 euros jusqu'à il y a à peu près 2 ans, la subvention allouée par le CNC n'est désormais plus que de 2 000 euros. Cette délibération prévoit donc l'allocation d'une subvention d'un montant de 2 000 euros pour Hat Cap, soit le même montant alloué l'année dernière.

Une deuxième structure du 7e arrondissement est l'association Écrans Mixtes qui organise depuis 11 ans un festival annuel à Lyon afin de lutter contre les discriminations de genre, de

sexualité, et de promouvoir leur égalité au sein de la société. La prochaine édition du festival initialement prévue en mars a été repoussée et devrait normalement avoir lieu courant juin. Concernant la convention proposée pour cette dernière association, celle-ci est de 6 000 euros, soit le même montant que l'année dernière dans le cadre du fonds d'urgence culturelle.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je passe donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous pouvez poursuivre, Monsieur ORGOGOZO, avec la dernière délibération concernant la culture.

19- 2193 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, merci. Donc, il s'agit de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'exposition à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. En dehors de la période hivernale et lorsque cela est possible, l'Orangerie peut devenir une salle d'exposition temporaire. L'association du 7e arrondissement, notamment Les Sansoucistes auraient d'ailleurs dû pouvoir y exposer. Ça a été annulé à cause du confinement, mais on avait déjà eu l'occasion de discuter de cela. Donc, l'objet de cette convention est d'autoriser six expositions d'environ 2 semaines chacune, du 1^{er} juin au 18 octobre. Et parmi ces six structures, se trouve notamment l'association La Sauce Singulière du 7e arrondissement et qui organise la biennale Hors Normes qui aura lieu fin septembre.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce que cela appelle des interventions de votre part ? Je n'en vois pas. En tout cas, je crois que l'on est tous ravis que l'activité culturelle reprenne. Donc, je sou mets ce rapport à vos voix, on est bien sur le 2193. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Madame GRIES pour le 2112.

20- 2112 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale, Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1ere phase, Cabinet du Maire, Service des Relations Internationales

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, l'action internationale des collectivités territoriales et l'action extérieure des collectivités territoriales se sont considérablement accrues depuis les lois de la décentralisation. Le déploiement de l'action internationale des collectivités locales prend à contre-pied la tradition jacobine de l'État français qui veut que la politique extérieure reste une compétence régalienn e et un domaine préservé de celle-ci. D'abord, dans le cadre des jumelages, puis des transferts d'expertise

technique aux pays en voie de développement, les collectivités territoriales tendent aujourd'hui à ajuster leur comportement en fonction des nouveaux enjeux et défis nationaux et internationaux du 21^e siècle dans la mesure où nombre de secteurs d'actions publiques apparaissent de plus en plus conditionnés par l'espace mondial et européen. L'action internationale de la Ville de Lyon s'inscrit dans le cadre des priorités de la municipalité en matière d'innovation, d'écologie urbaine, de solidarité internationale ou de coopération de ville en ville. Elle s'opère depuis quelques années déjà, plus sous l'égide du développement de la compétition inter-ville et du marketing territorial via son engagement au sein du réseau Ville lumière LUCI, l'association internationale des maires francophones, du réseau des Villes gourmandes du monde ou du réseau international des villes et métropoles de la soie. Depuis le début du mandat, nous avons pour notre part souhaité une autre manière de rayonner à travers le monde en affirmant nos valeurs d'altruisme et d'hospitalité via de nouvelles coopérations comme le démontre notre adhésion à ANVITA, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, et à ICORN, le réseau international des villes refuges. Cet appel à projets internationaux permet de mettre en avant les thématiques d'intérêt local, favorisant l'ouverture sur le monde. Dans le cadre de cet appel venant au soutien aux acteurs associatifs de la ville, nous confortons notre position d'élus locaux engagés dans les stratégies d'internationalisation, de notre collectivité territoriale. Il s'agit pour la Ville de Lyon de s'affirmer en tant qu'actrice indépendante capable de conduire une politique étrangère autonome, respectueuse des engagements internationaux de la France et de la souveraineté des états, et capable de peser notamment par son poids économique, culturel et humaniste sur la décision d'autres acteurs internationaux. À travers nos engagements, ce sont les valeurs françaises et lyonnaises de solidarité, d'équité et notre soutien aux luttes politiques qui rayonnent à travers le monde. Notre ville lumière a ainsi un rôle à jouer dans la construction des coopérations internationalistes. De ce fait, je vous propose de donner un avis positif à cette délibération d'attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projets internationaux d'un montant de 130 000 euros. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je vous sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose d'écouter Madame LECLUSE au sujet du PEDT.

21- 2152 - Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire, PEDT de Lyon (volet extra-scolaire), Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Bonsoir, Madame la Maire, chers collègues. Le présent rapport concerne la programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire, PEDT, de la Ville de Lyon, sur le volet plus spécifique de l'extrascolaire. Comme vous le savez sans doute, le Projet éducatif territorial de Lyon constitue le cadre de référence de la politique éducative couvrant l'ensemble des temps de l'enfant avant, pendant, après et en dehors de l'école. Le PEDT, ou Projet éducatif de territoire, actuel couvre la période 2015-2022. Le prochain PEDT qui se mettra en œuvre en 2022, pour information, est en cours d'élaboration et c'est ce que nous

permet cette délibération, c'est de vous informer de ce qui est en train de se passer puisque ce futur Projet éducatif de territoire va s'articuler autour de trois grandes thématiques : la transition écologique, l'émancipation et la citoyenneté des enfants, et enfin, l'école inclusive. Ce PEDT sera formalisé d'ici la fin de l'année et voté après une intense concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, ce qui comprend à la fois les parents, les enseignants, les enseignantes, les associations, les directions d'école, les agents de la Ville, l'éducation nationale, sans oublier les enfants. Au total, il y aura à peu près 500 personnes qui vont être mobilisées ces 2 prochains mois. Ça va commencer par trois grandes réunions thématiques qui vont être organisées au niveau de la ville de Lyon, sur les grandes thématiques que je vous ai précédemment citées, puis ensuite, les neuf arrondissements seront concertés. Pour le 7e arrondissement, la réunion aura lieu en visio, malheureusement, le 10 juin prochain à 18h00 et il réunira plus de 40 participants de l'ensemble de la communauté éducative de notre arrondissement. Le projet sera ensuite compilé et présenté à la délibération d'ici le mois de novembre. Alors, bien sûr, pour la fin de programmation du Projet éducatif de territoire, cette année 2021 est une année de transition qui s'inscrit en plus dans un contexte sanitaire particulier. Ce que nous souhaitons par-là, c'est de garantir à la fois la continuité des actions, mais aussi de pouvoir offrir des actions culturelles et sportives, en particulier à des enfants et des publics fragilisés dans leurs activités extrascolaires.

La délibération porte sur une dépense totale exacte de 277 000 euros, dont 53 000 euros seront consacrés à des actions pour le 7e arrondissement. Ça concerne à la fois le centre social Gerland pour notamment améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap ; mais aussi l'association Art et Développement pour permettre d'accueillir l'offre culturelle à des personnes éloignées de cette offre ; l'Arche de Noé sur des pass loisirs ou la lutte contre le décrochage scolaire ; Action basket Citoyen, Fête le Mur, la Caisse des écoles ou encore le Théâtre de Gerland.

Je vous propose de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci. Et puis, on compte sur vous pour nous donner des nouvelles de la concertation lors des prochains conseils d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Monsieur CHENAUX sur le rapport 2155 et les jardins partagés.

22- 2155 - Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés, Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Barthélemy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je vous présente ce soir une délibération qui se veut le reflet de nos ambitions en matière de verdissement de la ville, de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie en proposant notre soutien financier à des associations qui animent les jardins partagés. Sur le 7e arrondissement, ce sont près de 10 000 m², soit environ 1 hectare, qui sont cultivés par les habitants pour leur autoconsommation. Et ce nombre continue de progresser. J'en profite pour attirer votre attention sur une association visée par cette délibération qui ne fait pas dans le jardinage, mais

dans l'élevage urbain. Il s'agit de la Bergerie Urbaine qui organise du 09 au 13 juin prochain la petite transhumance du Grand Lyon dont le parcours passe par notre arrondissement. Le troupeau de 30 brebis devrait séjourner une nuit à Gerland.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX. Il y a eu un grand enthousiasme ici à l'idée d'avoir des brebis dans le 7e arrondissement, j'espère que c'est partagé aussi derrière vos écrans. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Madame GRIES sur les rapports suivants qui concernent la petite enfance. D'abord le 2267, allez-y, Madame GRIES.

23- 2267 - Projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS), Adoption d'une convention d'application financière au profit de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), Attribution d'une subvention de 27 820 €, Approbation de la convention afférente et de l'autorisation de demander un financement auprès de la CAF, Direction de l'Enfance

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je vous remercie, Madame la Maire. Chers collègues, aujourd'hui, les familles monoparentales non actives et les familles mono-actives ne sont pas prioritaires dans l'attribution des places dans les établissements d'accueil des jeunes enfants municipaux et associatifs de notre ville. Pourtant, d'une part, selon les chiffres de l'INSEE, 89 % des familles monoparentales sont des femmes avec enfants. La monoparentalité est un facteur de risque particulièrement important concernant la pauvreté. 35 % des familles monoparentales sont pauvres, et 23 % des familles monoparentales vivent dans des logements surpeuplés. Les femmes et les hommes ne sont pas affectés de la même manière par la pauvreté. Les inégalités socioéconomiques qui persistent entre les sexes conduisent à ce que les facteurs de pauvreté et l'ampleur du phénomène diffèrent pour les femmes et pour les hommes. Le caractère sexué de la pauvreté s'explique aussi par les inégalités professionnelles. Le travail est facteur d'émancipation sous réserve qu'il s'exerce dans un cadre réglementé qui équilibre les rapports de force. Pendant longtemps, cet encadrement a été défavorable aux femmes, elles ont été repoussées dans les retranchements du foyer, en charge d'un travail non rémunéré. Leur entrée massive dans le salariat à partir des années 60 s'inscrit dans un mouvement général d'émancipation des femmes. Pourtant, les inégalités sur le marché du travail persistent aujourd'hui. Les femmes sont moins actives que les hommes. Entre 2014 et 2019, les femmes en France ont un taux d'emploi de 69 % et ce taux baisse de 51 % pour les femmes habitantes des quartiers politiques de la ville. Leurs profils de carrière sont discontinus du fait de la formation de la famille, l'arrivée des enfants pèse sur leur investissement dans l'emploi et affecte leur évolution professionnelle. La pauvreté oblige à accepter des emplois qui sont les moins attractifs, payés au SMIC, temps partiel contraint, horaires morcelés ou atypiques, difficulté des tâches, manque de reconnaissance. Dans de nombreuses situations, des femmes doivent renoncer à un emploi, faute de pouvoir faire garder leur enfant si elles sont embauchées et doivent ainsi attendre l'entrée à l'école ce qui crée un trou dans le CV qui peut leur porter préjudice. La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les chefs de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi.

CA du 11 mai 2021

Selon un rapport du conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimal social sont gardés en crèche. À contrario, les périodes sans emploi laissent plus de temps au foyer, de présence dédiée aux enfants, mais quid de la disponibilité psychique dans la charge mentale parentale est accaparée par le stress de ne pas pouvoir payer à ses enfants le minimum vital. D'autre part, comme on l'a rappelé précédemment, la crise sanitaire a accentué la pression économique et sociale à l'égard des familles monoparentales notamment. Depuis la fin du printemps 2020, les suppressions d'emplois se multiplient dans de nombreux secteurs économiques. L'INSEE relève que plus de 300 000 emplois en France ont été détruits entre décembre 2019 et décembre 2020. Après s'être séparées massivement de leurs intérimaires et de leurs travailleurs précaires dans les premières semaines du confinement, nombreuses entreprises ont amorcé une refonte d'ampleur sur leur organisation de travail en combinant recours aux mesures de chômage partiel, mise en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi et d'accords de performance collective permettant de tailler dans les effectifs, de prendre sur les congés et parfois de baisser les salaires. Ainsi, les employés, un groupe social très majoritairement féminin et les ouvrières et ouvriers ont davantage pâti de la mise à l'arrêt de l'activité, hormis dans les secteurs désignés comme nécessaires. Ainsi, jamais les inégalités économiques et sociales n'auront été plus visibles qu'en cette période de crise sanitaire. Dans un contexte socioéconomique où de nombreuses familles peinent à trouver un emploi, une formation ou un logement, Monsieur MIACHON DEBARD l'a si justement dit précédemment, le développement d'une pluralité des modes d'accueil est une partie de la réponse que nous pouvons proposer à l'échelle de notre ville.

Cette délibération est l'aboutissement d'un projet coordonné entre la direction de l'enfance de la Ville de Lyon, la Maison de la Métropole pour l'Insertion et l'Emploi, la Protection Maternelle Infantile, la CAF, Pôle Emploi du 8^e arrondissement, l'Union Féminine Civique et Sociale, le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles, et l'association ALLIES (l'Agence Lyonnaise pour l'Insertion Économique et Sociale), cette dernière assurant le portage de la coordination du projet. Les établissements d'Accueil du jeune enfant à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) ont pour mission de promouvoir et d'accompagner l'accès à l'emploi des femmes, mères, isolées, ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leurs enfants. Les objectifs de ces établissements sont multiples, comme réduire les inégalités sociales en matière d'accueil, renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil, participer à l'égalité des chances pour rendre les modes d'accueil individuel et collectif accessibles au plus grand nombre, et soutenir les projets qui prennent en compte les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce projet permettra dès la rentrée de septembre 2021 de réserver des places au sein des crèches Rochoaix 1 et Rochoaix 2 dans le 3^e arrondissement.

Ainsi, je vous propose de mettre un avis favorable concernant cette délibération permettant la mise en œuvre de la convention d'application établie entre la Ville de Lyon et l'association domiciliée dans le 7^e arrondissement jusqu'en décembre 2023, et l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 820 euros au titre de l'année 2021.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez à nouveau la parole, Madame GRIES, pour le 2268.

24- 2268 - Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance, Approbation des conventions, Direction de l'Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci beaucoup, Madame la Maire. Donc, nous présentons ici la délibération 2268 que nous proposons d'adopter concernant les conventions-cadres et d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Pour rappel, je vous l'ai déjà précisé dans les précédents CA, dans le 7e arrondissement, les équipements associatifs représentent actuellement 68 % de l'accueil collectif. Notre arrondissement s'appuie aujourd'hui principalement sur des structures associatives pour la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants. Ces documents arrivant à échéance pour les associations poursuivant leur activité en faveur de l'accueil des petits enfants, il nous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions ci-dessous, donc la convention-cadre et d'occupation temporaire pour l'EAJE Les Petits Pas, structure gérée par la Croix-Rouge Française qui accueille 40 enfants de l'arrondissement. La structure travaille notamment sur la spécificité dans l'accueil des fratries gémellaires. Et la convention-cadre pour la structure Souricette, structure gérée par l'association Une Souris Verte, et cette association agit pour favoriser la pleine participation des enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire. Elle propose en ce moment, une fois par semaine en visioconférence, gratuit et sans inscription, un temps de soutien et d'accompagnement pour les professionnels de la petite enfance et de l'accueil de loisirs.

Je vous propose d'émettre un avis favorable concernant le renouvellement de ces conventions.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Sur ce renouvellement de convention, est-ce qu'il y a des interventions ? Je n'en vois pas, je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous pouvez poursuivre, Madame GRIES, avec le 2271. Vous avez la parole.

25- 2271 - Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux, PPI petite enfance et affectation d'une partie de IAP n° 2021-3, programme 00002, Direction de l'Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Donc, la délibération 2271 fait suite à la délibération 1965 que j'ai pu présenter lors du précédent conseil d'arrondissement et qui correspondait à l'aménagement des structures municipales. Dans cette délibération, nous nous attelons aux structures associatives en proposant une enveloppe pour financer les travaux, et du mobilier, à la hauteur de 600 000 euros répartis équitablement chaque année jusqu'en 2026. Même si cette délibération reste technique, j'attire cependant votre attention sur un point qui nous paraît crucial au niveau de la santé des enfants et la prise en compte de celle-ci dans sa globalité. Chaque jour, les enfants sont en contact avec des objets qui leur sont destinés et peuvent pourtant contenir des substances potentiellement dangereuses pour leur santé.

Pour exemple, l'air intérieur peut être 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. La plupart des meubles sont faits à partir de panneaux de bois reconstitués qui contiennent des colles émettrices de composés organiques volatils toxiques qui peuvent avoir des effets irritants pour les yeux, les voies respiratoires, etc. Les articles de puériculture de toilette, de change de bébé, les matelas en PVC, les récipients alimentaires et jouets en plastiques contiennent de nombreux perturbateurs endocriniens qui interfèrent avec le système hormonal. Les effets potentiels des mélanges de perturbateurs endocriniens parfois combinés avec d'autres substances préoccupantes inquiètent, mais sont encore mal connus. Au niveau international, de nombreux scientifiques et professionnels de santé alertent sur le risque lié aux perturbateurs endocriniens, comme l'Organisation Mondiale de la Santé, Endocrine Society, la Fédération internationale de Gynécologie obstétrique, etc. Des collectivités locales, des établissements hospitaliers, des agences régionales de santé commencent à agir, mais les mesures de prévention ou de précaution sont encore insuffisantes. Il paraît donc essentiel de préserver autant que possible les enfants des polluants présents dans les objets du quotidien. Nous serons attentifs au choix des matériaux et produits sains labélisés, notamment pour tous les contacts directs ou prolongés avec la peau ou pour une meilleure qualité de l'air. Ainsi, je vous propose d'émettre un avis favorable concernant cette délibération relative aux subventions d'investissement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais à la politique en matière de santé, même si l'on vient déjà d'en parler dans la délibération précédente, et notamment la santé à destination des plus vulnérables. Vous avez la parole, Madame GRIES, sur le 2153.

26- 2153 - Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise, Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros, Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon, Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci beaucoup, Madame la Maire. Donc, la santé, comme l'éducation, est ce haut lieu de construction et de protection de la personne. Les villes sont au cœur de la santé des habitants et des habitantes. L'espace de la ville est un lieu privilégié pour une approche globale de la santé et de la santé mentale, de la promotion et prévention à la continuité des soins en passant par l'accès au droit de santé et au maintien de l'offre de proximité. La santé apparaît comme un facteur déterminant du développement local et de la lutte pour l'égalité des chances et est donc une préoccupation majeure de la politique de la ville. C'est dans ce sens que les municipalités et les arrondissements ont vu leur responsabilité s'agrandir dans le domaine de la santé, grâce, notamment, à l'évolution depuis 2006 du cadre réglementaire et législatif des ateliers santé ville et des conseils locaux de santé mentale.

Un de nos objectifs est la réduction des inégalités sociales et territoriales, ce qui implique l'accès au droit et l'amélioration des déterminants de santé tout en ayant une vigilance particulière à la réduction des écarts significatifs de bien-être des populations, habitants des quartiers politiques de la ville par rapport à l'ensemble du territoire urbain. Dans leur diversité,

la démarche des ateliers santé ville crée un important travail en réseau, construit des partenariats et mobilise les habitants et les habitantes sur le territoire. Les questions de santé y sont traitées dans le cadre de la charte d'OTTAWA, sous l'angle des déterminants de santé qu'il soit urbaniste, social, environnemental ou logement. Et l'ensemble s'appuie sur une approche territorialisée de l'action publique.

Comme vous avez pu le voir, cette délibération porte une attention particulière à la démarche d'« Aller vers », démarche qui rompt avec l'idée que l'intervention sociale et sanitaire se ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics. Dans les quartiers politiques de la ville, il est de plus en plus nécessaire de faire face à des problématiques sociales et économiques qui impactent nécessairement les modalités d'accompagnement lorsque des questions de santé se posent. À l'isolement, au trouble psychique, peuvent aussi s'ajouter : du renoncement de soin, des difficultés d'accès à l'emploi, d'accès à la mobilité ou d'accès au logement. Nous souhaitons mettre la santé au cœur de l'ensemble des actions de la ville de Lyon. L'Organisation Mondiale de la Santé le réappuie : ce n'est pas seulement l'absence de maladie qu'il faut chercher à atteindre, mais un bien-être physique, psychique, social et j'ajouterais également environnemental. Ce sont l'ensemble de ces thématiques que l'on retrouve dans la politique de notre majorité.

Ainsi, je propose d'émettre un avis favorable concernant l'attribution de subventions aux différentes associations et l'adhésion de la ville de Lyon à l'association départementale d'éducation pour la santé. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Je suis désolée, je me raccroche à cette notion de la santé et de la condition qui se lie à tout ça. Je voudrais juste revenir sur l'un des propos que vous avez tenu tout à l'heure sur les personnes en grande précarité et qui sont notamment sous le pont. Je vous invite vraiment à aller voir les conditions sanitaires. Voilà. C'est tout, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je répète que nous, et le CCAS y passons très régulièrement. Je soumetts donc le rapport 2153 à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On peut passer au sport avec Monsieur FEKRANE sur les terrains du LOU Tennis parc.

**27- 2307 - Terrains du Lou Tennis Parc, Rénovation des quatre courts extérieurs
Opération n° 07032610- Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP
n° 2021-3- Programme 20004, Direction des Sports**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, bonsoir, Madame la Maire. Bonsoir à tous et toutes. Tout d'abord, je vais rejoindre les propos de Madame la Maire sur le manque criant des équipements sportifs et de leur vétusté. En effet, je me pose la question sur l'intérêt du sport sous l'ancien mandat. Moi qui ai été ancien sportif, amateur et professionnel, on m'a toujours appris que le sport ne se réduit pas à une activité physique, mais c'est une école de la vie. Alors, revenons sur la délibération du 2307, il s'agit du Tennis LOU, du Parc de Gerland. C'est pour une réfection

totale des quatre terrains extérieurs qui va coûter à peu près 200 000 euros. En sachant que cette association, ils ont 600 adhérents et la moitié des adhérents, c'est des enfants. Y compris l'école de tennis pour les petits.

Voilà, je vous demande juste de valider, s'il vous plait.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On entend des oiseaux dans la salle des mariages, mais c'est agréable. Justement, on va passer à la présentation de trois délibérations qui auraient dû être présentées par Madame PASIECZNIK, deuxième adjointe à la nature en ville, elle est malheureusement absente ce soir. Je la remplace au pied levé, je serai donc assez brève dans la présentation de ces rapports, mais je suis sûre que vous m'en serez presque reconnaissants, finalement, vu l'heure tardive.

28- 2246 - Lancement des opérations n° 07019002 « Ancien cimetière de la Guillotière, Renaturation » et 08021611 « Nouveau cimetière de la Guillotière » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00012, Direction des Cimetières

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On commence par le rapport 2246 au sujet du cimetière de la Guillotière et notamment de sa renaturation. C'est un des projets qui a été voté à la PPI et là, il s'agit de débloquer des études préalables et des opérations à hauteur de 1 million d'euros pour cette renaturation du cimetière. L'idée étant de créer un grand poumon vert pour les 7e et 8e arrondissements, propice à la biodiversité, avec notamment une labélisation LPO, c'est l'objet du rapport suivant. L'idée étant, évidemment, de prendre en compte le Parc Blandan voisin et de créer une continuité écologique entre ces deux espaces et faciliter ainsi entre le parc un cheminement piéton et s'appuyer aussi sur la transparence visuelle.

Je sou mets donc à vos voix. J'attends de voir si vous avez des interventions. C'est le lancement de ces opérations à hauteur de 1 million d'euros.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc ce rapport, donc le 2246 à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29- 2309 - Convention refuge LPO cimetière de la Guillotière, Direction des Cimetières

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On peut poursuivre avec le rapport 2309. C'est la convention refuge LPO. Justement sur ce même secteur. La LPO, c'est la Ligue Protectrice des Oiseaux. En adhérant à la LPO sur ce site, on va pouvoir évaluer la biodiversité du site, mieux prendre en compte la biodiversité dans les aménagements, développer une information auprès des acteurs concernés par la gestion et l'aménagement. Notamment les entreprises, les marbriers, les fleuristes, et puis mieux communiquer auprès des habitants sur cette richesse naturelle.

J'ajoute que l'on va fêter le centenaire de la LPO et un événement sera organisé au sein du cimetière à l'occasion du centenaire de la LPO autour des refuges qu'ils vont installer.

Voilà pour le 2309, est-ce qu'il y a des interventions à ce sujet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30- 2110 - Lancement de l'opération n° 60026003 « Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026 » à Lyon 6e, 3e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013, Direction de l'Éclairage Urbain

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On passe ainsi au 2110. Il s'agit ici de renouveler le matériel d'éclairage urbain sur les berges du Rhône. À noter que du coup, ça nous permet de passer en LED puisque le matériel était assez ancien, donc on va faire des économies d'énergie en renouvelant ce matériel. Et à noter aussi que cet éclairage, et on ne le sait pas beaucoup, permet de mettre en valeur douze noms de femmes européennes la nuit. Aujourd'hui, c'est un petit peu dégradé et donc, c'est pour cela que l'on procède à cette opération de renouvellement de matériel d'éclairage urbain.

Est-ce que cela appelle des interventions de votre part ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et je passe la parole à Monsieur MIACHON DEBARD pour le rapport suivant.

31- 2209 - Lyon 7e, Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial constitutive de droits réels consentie par les voies navigables de France à la Ville de Lyon pour l'exploitation du Centre nautique Tony Bertrand, situé quai Claude Bernard, EI 07029, Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Madame la Maire, chers collègues, il est parfois des délibérations qui changent le destin d'une ville, ce n'est pas le cas ici, donc je vous propose que nous allions assez vite sur les trois prochaines délibérations.

La première s'agit d'un avenant à la convention d'occupation du domaine fluvial. Propriété des voies navigables de France, l'emprise du Centre nautique Tony Bertrand a fait l'objet en 2016 d'une convention en faveur de la Ville de Lyon. En contrepartie, une redevance annuelle de 23 125,50 euros pour 9 800 m². Or, une étude récente de géomètre a révélé que l'emprise concernée n'était pas de 9 800 m², mais bien de 15 941. Il vous est proposé ici de valider la revalorisation de la redevance en cohérence avec la surface réelle définie, à savoir, un montant de 34 179,30 euros par an.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD, c'est effectivement fondamental. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous pouvez poursuivre avec le rapport suivant.

32- 2213 - Lyon 7e, Régularisation cadastrale et acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon de la parcelle AC 211 appartenant à Grand Lyon Habitat correspondant à une partie de la cour du groupe scolaire Gilbert Dru avec constitution de servitudes, El 07009, N° inventaire 07009 T 002, Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : On continue dans la régularisation urbaine. Ici, la régularisation cadastrale au sein de l'école Gilbert Dru. En effet, dans le cadre d'une évolution de son patrimoine, le bailleur social Grand Lyon Habitat s'est aperçu que sur le papier, quelques mètres carrés de sa propriété se trouvaient au sein de la cour de l'école.

Il vous est donc ici proposé de valider une acquisition à titre gratuit de ce petit morceau de parcelle afin de régulariser cette situation. Il est précisé que les frais de notaire nécessaire d'un montant estimé de 1 300 euros seront à la charge de la Ville de Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On peut finir dans les délibérations « urbanisme », vous avez la parole, Monsieur MIACHON DEBARD.

33- 2120 - Changement de dénomination de la place Toni Morrison en esplanade Toni Morrison à Lyon 7e, Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Dans le cadre du projet d'aménagement du Pré Gaudry que tout le monde doit commencer à localiser maintenant, au nord de Gerland, un vaste espace végétalisé est en cours d'aménagement. Celui-ci a été dénommé en janvier 2020 Place Toni Morrison. Cependant, la configuration de cet espace s'apparente davantage à une esplanade, il est donc proposé de la renommer Esplanade Toni Morrison, toujours en l'honneur de cette romancière américaine, lauréate du Prix Nobel de littérature de 1993 et qui a fait beaucoup pour la promotion de la littérature afro-américaine.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, on passe donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant concernant la numérisation des actes d'état civil.

34- 2257 - Lancement de l'opération N° 60005009 « Numérisation des actes d'État Civil 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008, Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Les mairies d'arrondissement sont garantes de la tenue et de la conservation des registres d'état civil. Elles gardent en leur sein les registres des naissances de moins de 100 ans et de mariage de moins de 75 ans. Ces registres se dégradent rapidement, car ils sont très souvent manipulés. C'est pourquoi la ville de Lyon a lancé une démarche de numérisation en 2016. Les services des mairies d'arrondissement souhaitent poursuivre ces opérations. Il reste notamment à réaliser la numérisation des registres des naissances, des décès 1950, 1940 et 1930, ainsi que les registres de mariage des années 1950 à 1999.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport afin de poursuivre ce travail de numérisation des registres.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, on passe donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35- 27 - Exécution de l'état spécial d'arrondissement 2020

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant qui est donc l'exécution de l'état spécial d'arrondissement 2020. Pour ça, on a préparé une petite présentation qui sera très rapide, je vous le garantis, mais ça me paraissait important que l'on puisse avoir un petit visuel sur le sujet.

Donc, l'année 2020 se caractérise par une forte baisse des dépenses avec la plus faible réalisation depuis 2016 alors que depuis 2016, on constatait une augmentation constante des dépenses. Évidemment, cette baisse de 27 % réalisée par rapport à 2019 s'explique par la crise sanitaire qui a donc ralenti le fonctionnement des services et entraîné la fermeture de la plupart des crèches pendant le premier confinement, mais également des équipements associatifs et sportifs une grande partie de l'année. Voilà ce qui explique la baisse des dépenses. Si on compare un petit peu les différentes opérations, on peut voir que ce qui a baissé principalement, ce sont les opérations liées à la dotation d'animations locales, donc les opérations des conseils de quartier et les événementiels puisque, évidemment, il y a beaucoup de choses qui ont été annulées cette année. Ceci dit, toutes ces baisses ne bouleversent pas la hiérarchie des budgets par opération puisqu'en 2020, comme en 2019, ce sont les dépenses pour les crèches qui restent les premières dépenses de la mairie du 7e arrondissement. Ça représente 35 % du budget de fonctionnement et donc, sur nos huit crèches municipales qui proposent une offre de 252 berceaux, on a fait un petit calcul rapide, le coût d'un berceau revient à 778 euros en 2020 contre 1 044 euros en 2019.

Ensuite, ce qui arrive en deuxième, ce sont les frais de siège de la mairie d'arrondissement. Donc c'est le deuxième poste de dépense de fonctionnement, on est à 31 % du budget de fonctionnement, et ces dépenses sont moins sensibles à la crise sanitaire, donc ce sont celles qui sont restées les plus stables sur cette année 2020.

Ensuite, on arrive aux dépenses pour la gestion des salles associatives qui se situent au troisième rang de ces dépenses en 2020, comme en 2019, et donc, elles s'élèvent à 81 000 euros et donc, 15 % du budget de fonctionnement.

Ensuite, je ne sais pas si on a la présentation par nature des dépenses, je ne sais pas si on l'a mis dans la présentation, mais rapidement, les trois premiers postes de dépense en 2020 sont les mêmes qu'en 2019 :

- Les fluides : 131 554 euros en 2020.
- L'alimentation : 58 000 euros en 2020.
- La location de mobilier : 51 000 euros en 2020.

Mme HENOCQUE : Excusez-nous, pardon, Madame la Maire ? Le diaporama ne devrait pas se dérouler ? On est toujours sur la page de garde.

Mme LA MAIRE : Ah, c'est embêtant, parce qu'effectivement, moi, je l'ai vue se dérouler. On va réessayer. Est-ce que ça fonctionne comme ça ?

Mme HENOCQUE : Oui, ça marche. Maintenant, on est en diapositive 3.

Mme LA MAIRE : Bon. Je crois que l'on peut passer à la dernière. Bon, j'en étais de toute façon à la fin de la présentation, je parlais des dépenses de maintenance qui avaient baissé, évidemment, toujours en lien avec la crise sanitaire, qui étaient passées de 95 784 euros en 2019 à 35 159 euros en 2020. Donc, une baisse de 63 %, une baisse importante, mais qui s'explique tout à fait du fait du contexte sanitaire.

Voilà pour la présentation de ce compte administratif 2020 qui est évidemment exceptionnel. On verra du coup l'impact de la crise sanitaire sur notre budget 2021, mais on peut d'ores et déjà prévoir aussi une année un petit peu exceptionnelle. En tout cas, concernant ce premier semestre, il y a aussi beaucoup de dépenses qui n'ont pas été réalisées du fait des protocoles sanitaires en vigueur.

Voilà pour la présentation du compte administratif. Du fait de ma position de maire d'arrondissement, je dois quitter la salle pendant les débats et le vote, je cède donc la parole à Monsieur VOITURIER pour mener tout ça. Je reviens.

M. VOITURIER : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Bien, je soumetts à votre vote le rapport 27 sur l'exécution de l'état spécial d'arrondissement 2020. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté. Une abstention.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTION : Mme DESRIEUX
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : FANNY DUBOT

Mme LA MAIRE : Merci.

36- 28 - État spécial d'arrondissement 2020 – Affectation du résultat

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport sur l'excédent 2020 et notamment la répartition de l'excédent 2020. Là aussi, on a une petite présentation, vous allez nous dire si ça fonctionne. Vous voyez bien la 2e page ? Donc, on parle d'un excédent de 169 379 euros à répartir en fonctionnement et/ou en investissement, et donc, on va vous présenter ce que l'on vous propose concernant la répartition de cet excédent.

Alors, on propose de répartir déjà une première somme de l'ordre de 30 000 euros pour les crèches. Ça va nous permettre de financer les dépenses supplémentaires liées à l'achat de

produits ou de matériels d'entretien pour assurer la désinfection, les protocoles d'hygiène qui sont renforcés pendant cette période de crise sanitaire, et puis, de manière générale, d'assurer un meilleur entretien de nos équipements. On propose également d'affecter 23 378,70 euros au budget de maintenance des bâtiments pour à la fois la mairie, mais aussi les équipements transférés. Je tiens à dire d'ailleurs que le niveau de maintenance de nos équipements transférés est plutôt bon, ils sont bien entretenus, mais il faut quand même toujours, évidemment, faire quelques travaux, notamment en termes d'isolation et donc voilà, on continue ce travail-là, mais le patrimoine de l'arrondissement est en bon état et je pense que c'est important de le souligner. On propose également d'affecter 30 000 euros à la dotation d'animation locale, donc notamment pour les événements festifs et puis les animations de l'arrondissement. Là aussi, je crois que l'on en aura besoin pendant cette période de déconfinement, donc 30 000 euros supplémentaires. Et puis, enfin, et c'est ce qui constitue la plus grande partie de la répartition de l'excédent où là, du coup, on passe en section d'investissement, on propose de mettre 89 000 euros sur les travaux qui pourraient être faits dans la maison de la Rue Grignard. Effectivement, c'est une vraie volonté de l'arrondissement d'investir le plus rapidement cette maison. Il y a des travaux à faire, et donc, on propose de prendre ça sur notre budget d'arrondissement. Voilà pour la présentation de la répartition de l'excédent 2020.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTION : Mme DESRIEUX

Mme LA MAIRE : On va passer, à la dernière délibération de la soirée. Il y aura évidemment des questions diverses, j'ai bien noté. Il s'agit de la modification du règlement intérieur et je cède la parole à Monsieur VOITURIER.

37- 29 - Modification du règlement intérieur du conseil d'arrondissement

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. L'origine de cette modification, c'est un recours gracieux de Madame DESRIEUX en date du 1^{er} février qui conteste la rédaction de l'article 12 de notre règlement intérieur qui dispose qu'il faut 4 jours pour déposer une question orale avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement. Nous avons donc réuni la commission du règlement intérieur avec les différentes sensibilités politiques qui étaient conviées et qui ont participé. Ça s'est déroulé le 19 avril. Il y a eu trois propositions qui ont été formulées, d'abord la réduction du délai de dépôt de ces questions orales qui ne sont plus de 4 jours francs, mais de 48h avant la tenue du conseil d'arrondissement. 48h, parce qu'on l'a calé sur ce qu'il se passe au conseil municipal.

Ensuite, on a eu la proposition de la suppression du nombre maximum de questions. Jusqu'à présent, c'est deux questions par conseiller et par séance. L'idée, c'est qu'il n'y ait aucune limite, parce qu'en fait, la pratique fait que le nombre de questions est tout à fait raisonnable. Et la troisième proposition, c'est de dire que si d'aventure, il y a une question un peu compliquée, on apporte des réponses pendant la séance, mais s'il faut apporter des réponses complémentaires, on le fait à la séance suivante.

Alors, ces propositions ont fait l'objet d'un accord très rapide puisque la réunion de la commission du règlement intérieur s'est tenue avant que les derniers retardataires aient rejoint

la réunion. Donc, je vous propose que nous continuions sur cette lancée et d'adopter rapidement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Oui, je tenais juste à souligner ces faits. Et en fait, je trouvais juste dommage que lors de mon intervention le 4 décembre 2020 sur ce sujet-là, je m'étais permis dans mon intervention de vous alerter. Je reprends les mots du compte-rendu de ce jour-là et je vous avais bien précisé qu'effectivement, les articles L.2121-13 et -19 n'étaient pas en correspondance avec ces nouvelles règles. Voilà, je regrette juste qu'on ait perdu du temps, de l'énergie, vous savez tous combien ces deux valeurs sont très importantes en ce moment, et il y a des coûts, des investissements, donc voilà.

Et je tenais quand même à vous féliciter pour cette progression sur, on pourrait dire, la voie de la démocratie entre élus. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vous rassure, ça ne nous a pas coûté grand-chose de modifier le règlement intérieur, une petite visio de 12 minutes à peine, mais c'est chose faite et j'en suis ravie moi aussi, de mon côté.

Mme DESRIEUX : Merci, mais je parlais de mon énergie.

Mme LA MAIRE : Ah pardon, pour votre énergie, je vous laisse juge de ce que ça vous a coûté. On passe donc au vote sur ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous avons terminé le vote des rapports, l'ordre du jour est épuisé. Néanmoins, j'ai été saisie de deux questions orales.

- Questions diverses.

Mme LA MAIRE : Monsieur GEOURJON, puisque c'est votre question qui est arrivée en premier, je vous laisse la parole.

M. GEOURJON : Oui. Madame le Maire, chers collègues, comme vous le savez, depuis plusieurs années, je défends l'importance, le rôle et la nécessité de la piscine de Gerland. En effet, pour moi, une piscine municipale est bien évidemment un équipement sportif, mais c'est aussi un équipement de loisirs et un équipement social. Fin 2020, vous avez accordé le permis de construire déposé par le LOU Rugby concernant le projet de construction de bureaux, d'hôtel et de rénovation de la piscine de Gerland. Depuis quelques semaines, le chantier a commencé. Un collectif a déposé un recours, estimant que ce projet portait atteinte à l'œuvre architecturale de Tony Garnier, pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes sur ce dossier ? Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser les conditions d'accès à cet équipement nautique ? Conditions d'accès, aussi bien pour les écoles ou associations que pour les habitants. Conditions d'accès en termes de créneaux horaires, mais aussi en termes de tarifs. Pour une négociation efficace, ces conditions auraient dû être négociées avant la signature du permis de construire, j'espère que c'est ce qui a été fait.

La piscine de Gerland était un équipement populaire où se retrouvaient dans le même temps habitants, adolescents et salariés de Gerland. Il est pour moi essentiel que cet équipement reste accessible à tous. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GEOURJON. Effectivement, par écrit, vous ne m'avez pas particulièrement précisé votre question. J'avais lu que vous souhaitiez des informations sur les périodes d'ouverture, le calendrier, donc j'ai des éléments à vous apporter pour la saison estivale 2021, mais je laisserai peut-être Monsieur MICHAUD compléter pour répondre à votre question. Donc, juste, quand même, pour vous répondre, parce que je suis d'accord avec vous que la piscine de Gerland est un équipement primordial pour l'arrondissement, pour le quartier et notamment en saison estivale, évidemment. Donc, elle va rouvrir ses portes dès le 17 juin. Habituellement, elle ouvre le 1^{er} juillet, mais cette année, elle ouvre le 17 juin, c'est encore une année où elle est exploitée par la Ville de Lyon. Il y aura des créneaux d'ouverture qui seront étalés entre 10h00 et 19h30 et puis, comme l'été dernier, les Lyonnaises et Lyonnais seront invités à réserver leur créneau en ligne. Mais la Ville envisage aussi une billetterie mixte avec aussi la possibilité d'acheter des places sur place.

Voilà ce que je peux vous dire en tout cas pour ce qui est prévu pour la saison 2021. Et puis, dans le 7e, il y a aussi évidemment le centre nautique Tony Bertrand qui sera ouvert, donc on aura nos deux piscines estivales qui accueilleront du public. Je vous dis tout ça, évidemment, sous réserve de nouvelles déclarations gouvernementales et de protocoles qui nous seraient imposés par la préfecture.

Pour le reste de la question, je suggère à Monsieur MICHAUD de nous apporter quelques éclairages.

M. MICHAUD : Bien volontiers. Alors, les éclairages seront hélas assez partiels. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit de difficultés liées à un montage administratif que nous subissons, en l'occurrence un bail emphytéotique qui ne concerne pas la piscine. Donc, par rapport au projet qui a pu être soumis au service d'urbanisme, je vous confirme qu'un premier permis a été accordé. Au-delà de la question du patrimoine, il y a un enjeu fondamental qui est le montage financier de cet objet qui est loin d'être fini. Donc, pour l'instant, le maire a sollicité le LOU Rugby pour pouvoir stabiliser une solution financière. À ce jour, les négociations sont engagées, mais on est loin de pouvoir vous annoncer un calendrier et encore plus loin de pouvoir vous annoncer l'issue de la négociation. Il a été exprimé le fait que nous souhaitons que cette piscine soit ouverte à la population et aux scolaires de manière large. Donc, ceci étant dit, j'espère pouvoir rapidement revenir vers vous, mais en tout cas, les services des sports notamment sont mobilisés pour faire avancer cette négociation.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD. Monsieur GEOURJON, vous redemandez la parole ? Allez-y.

M. GEOURJON : Juste quelques mots. Merci pour ces précisions, même si effectivement, elles sont peu précises, mais on aura l'occasion d'y revenir dans les mois à venir. Et je voulais juste vous remercier pour l'ouverture anticipée au 17 juin. Parce qu'effectivement, souvent, enfin, elle ouvrait traditionnellement début juillet et on avait souvent 15 jours de perte d'activité et de perte d'accès pour les habitants du 7e, donc c'est un progrès que je souligne et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. J'ai bien fait finalement de mal comprendre votre question, ça m'a permis au moins d'apporter quelques bonnes nouvelles parmi d'autres, on attend effectivement le résultat de ces négociations et je crois que l'on est tous à attendre dans le même sens.

Je propose de donner la parole, pour finir, à Monsieur GRABER sur sa question diverse. Allez-y, Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci de me permettre de prendre la parole sur cette question. Je vais aller assez vite vu l'heure tardive. Elle concerne la tenue des bureaux de vote et l'organisation des élections. C'est un bel outil démocratique qui repose sur le volontariat des citoyens et la mobilisation des agents de la collectivité qui sont ici grandement remerciés. C'est également un outil pédagogique pour les citoyens, notamment les plus jeunes, les jeunes majeurs qui accèdent au vote, mais aussi pour les militants des partis politiques qui peuvent ainsi s'investir dans un aspect du fonctionnement de nos collectivités. Toutefois, depuis plusieurs années, nous assistons à une diminution constante du nombre de volontaires pour tenir les bureaux de vote en tant que présidents, assesseurs et scrutateurs. Le contexte sanitaire Covid a fait, et continu, de faire fuir les bonnes volontés. Et je remercie grandement Mesdames FONTAINE et RIVAT pour leur plein engagement dans ces tâches. Afin de sensibiliser davantage les citoyens sur cet engagement démocratique, serait-il possible à l'occasion des conseils d'arrondissement post-électorales de communiquer sur le fonctionnement et l'organisation de ces suffrages ? Je pense notamment à quelques données quantitatives et qualitatives qui pourraient ainsi être transmises. Par exemple : le nombre d'assesseurs total et en moyenne par bureau de vote, le nombre d'assesseurs citoyens, c'est-à-dire qui ne sont pas affiliés à un parti politique, et le nombre d'assesseurs transmis par chacun de ces partis qui présente un candidat ou une liste à l'élection concernée, mais aussi les caractéristiques. Alors, le mot « caractéristiques » n'est pas forcément le mieux choisi, en tout cas, savoir si les présidents sont des présidents qui sont élus, donc nous-mêmes autour de la table, ou aussi des représentants du milieu associatif afin d'avoir une vision globale de qui compose les différents bureaux de vote. Ces données permettraient de communiquer de façon publique et transparente sur l'engagement citoyen nécessaire pour le fonctionnement des élections. Leur publication lors d'un conseil d'arrondissement apporterait un coup de projecteur intéressant. Elle permettrait également aux élus, nous-mêmes, de suivre leur évolution et sans doute d'anticiper les besoins pour de futures élections. Je vous remercie par avance.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GRABER. C'est effectivement une question d'actualité pour les mairies du 7e, parce que vous l'avez dit, les services et le cabinet sont très mobilisés sur l'organisation de ces élections et je m'associe à vos remerciements. Madame FONTAINE et Madame RIVAT, et puis, Monsieur BEGON aussi, à la mairie d'arrondissement. Je remercie aussi, évidemment, les élus, vous qui vous êtes proposés ou qui avez accepté la mission qu'on vous confiait en tant que président de bureau de vote, parce que c'est aussi une obligation légale, mais tout le monde l'a acceptée de bonne grâce, donc merci à vous pour cela. Vous parlez de désaffection, alors, peut-être qu'on est dans une année particulière, parce qu'aujourd'hui, le fait d'être assesseur permet aussi d'être prioritaire pour être vacciné et c'est une bonne chose. Et donc, aujourd'hui, alors, je ne sais pas si c'est lié, mais aujourd'hui, nous avons déjà 43 assesseurs citoyens. À 1 mois et demi du scrutin, 43 assesseurs se sont inscrits sur le site de la ville pour tenir des bureaux de vote dans le 7e arrondissement. Et puis, ensuite, il y aura les assesseurs politiques qui s'inscriront, donc on en est là. Sur votre question, pas de souci, je propose que l'on puisse tenir un point lors du prochain conseil d'arrondissement, celui du 22 juin, puisque les listes seront déjà établies pour la tenue des bureaux de vote. Et puis, on vous précisera effectivement tout ce que vous nous demandez, je pense que c'est un exercice intéressant. On pourra comparer d'année en année aussi, pour voir si justement l'année 2020 a été exceptionnelle ou si c'est un regain d'intérêt pour les élections et cet exercice démocratique. Et puis, comme on est toujours en recherche, je vous invite toutes et tous à faire passer le message autour de vous.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur votre question. Merci, en tout cas, de l'avoir posée.

Je crois que l'on arrive à la fin de l'ordre du jour. Je voudrais vous remercier toutes et tous pour votre présence et vos différentes interventions, et donc, je lève la séance, on se retrouve le 22 juin pour le prochain conseil d'arrondissement, et peut-être avant pour une commission générale autour de la question de Gabriel Péri. On vous donnera des nouvelles très vite sur cette question.

Bonne soirée à toutes et tous et à bientôt.